

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

Présent-e-s

Bureau :	FABRE	Michel	PS	Président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} secrétaire
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	PDC
	GERSON	Moïse	PLR
	GIRARDET	Myriam	MCG
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	MURCIANO	Claudine	Ve
	ORTELLI	Aldo	PS
	OSMANI	Xhevrie	PS
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SERRANO	Philippe	PLR
	SQUILLACI	Nicola	PDC
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusés :	GAETANINO	Marco	Hors parti
	LÜTHI	Badia	PS
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	SAPIN	Françoise	MCG

Assistent à la séance

DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

MCG *Mouvement des citoyens genevois*

PDC *Parti démocrate-chrétien*

PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*

UDC *Union démocratique du centre*

Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 14 et 15 novembre 2017.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Objets mis à l'ordre du jour du précédent Conseil municipal mais n'ayant pu être traités:

5. Délibération n° 2017-23a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 590'000.-** relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réalisation du quartier des Vergers pour la période 2018-2019. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (M. Kunz-Félix, LR).
6. Motion n° 2017-01 présentée par Mme Myriam Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois (MCG), Philippe Serrano, au nom du Parti libéral-radical (PLR), Emile Hubert, au nom de l'Union démocratique du centre (UDC), et Aldo Ortelli, au nom du Parti socialiste (S), demandant la remise pour chaque législature d'une carte de légitimation à chaque conseiller municipal.
7. Rapport de la déléguée du Conseil municipal au Comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble* (M. Girardet, MCG).

Nouveaux objets:

8. Délibération n° 2017-38 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 330'000.-** brut destiné à l'étude en vue de la réalisation de la 6^e étape du centre sportif comprenant des vestiaires et autres équipements.
9. Délibération n° 2017-39 relative à la cession de la parcelle n° 14'083B au domaine privé communal et à la cession de la parcelle n° 14'084B au domaine privé, sises sur le chemin piéton du Bournoud pour une superficie de 34 m².
10. Délibération n° 2017-40 relative à la formalisation de l'échange d'une partie de copropriété représentant 23.1 m² sur la parcelle n°14'454A, propriété privée, d'une surface de totale de 55.35 m² sise en zone 4B protégée, située au chemin des Arbères 2, contre une surface de terrain de 23.1 m² située sur la parcelle n°14'454B, pour CHF 18'480.- en complément de la délibération n° 2017-21.
11. Délibération n° 2017-31a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 37'000.-** en vue de la réalisation d'un concept territorial de signalétique de mobilité douce. **Rapport de la commission d'information et communication** (B. Lüthi, S).
12. Délibération n° 2017-29 relative au financement des travaux de rénovation de la ferme de la Planche, d'un montant brut de **CHF 2'603'200.-**. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc élargie** (F. Grognuz, LR).

13. Délibération n° 2017-36a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 220'000.- TTC** destiné à la révision du plan directeur communal. **Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité** (M. Amato, Ve).
14. Résolution n° 2017-05 présentée par Mme Alejandra Tschudi-Spiropulo, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, M. Aldo Ortelli, au nom des Socialistes, M. Stéphane Pachoud, au nom du Mouvement citoyen genevois, et Mme Adriana Schweizer, au nom de l'Union démocratique du centre, demandant une diminution d'au moins 50% du tarif des locations de locaux communaux aux résidents meyrinois.
15. Résolution n° 2017-04a relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre - plan n°2016-01. **Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité** (B. Lüthi, S).
16. Rapport du délégué du Conseil municipal à l'*Espace Undertown* (H. Halimi, S).
17. Annonces de projets.
18. Propositions individuelles.
19. Questions.

* * *

1. **Approbation des procès-verbaux des séances des 14 et 15 novembre 2017**

Il n'y a aucune remarque et ces procès-verbaux, mis aux voix par **M. Fabre**, sont **approuvés à l'unanimité**.

* * *

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

En premier lieu, **M. Fabre** donne lecture du procès-verbal de constatation des oppositions relatif à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 20 septembre 2017 approuvant la participation du Fonds intercommunal, par l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 330'000.- aux communes de Vernier et d'Onex, au financement de la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

Attendu qu'à l'occasion de sa séance extraordinaire du 20 septembre 2017, l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) a décidé d'approuver la participation du Fonds intercommunal, par l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 330'000.- aux communes de Vernier et d'Onex, au financement de la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône;

Attendu que la décision précitée a été communiquée aux présidentes et président des conseils municipaux des communes genevoises, par courrier recommandé du 28 septembre 2017, rappelant auxdits conseils que ceux-ci pouvaient s'opposer, par voie de résolution, à cette décision dans un délai de 45 jours suivant sa communication;

Attendu qu'une copie de la décision a été jointe au courrier précité, dans laquelle était mentionnée l'échéance du délai d'opposition au 13 septembre 2017, calculé conformément à l'article 79, alinéa 2 et 4, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC-B 6 05);

Attendu que, dans le cadre du délai susmentionné, les oppositions adoptées, par voie de résolution, par les conseils municipaux des communes de:

Anières, Bellevue, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Puplinge, Russin, Satigny, Troinex, Vandoeuvres, Versoix, Veyrier et Ville de Genève.

ont été communiquées à l'ACG;

Considérant que, conformément à l'art. 79, alinéas 1 et 2 LAC, les décisions de l'Assemblée générale de l'ACG portant sur les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal, prises au titre de l'article 27, alinéa 2, de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité, du 3 avril 2009 (LRPFI-B 6 08) sont invalidées si elles sont rejetées par les conseils municipaux de deux tiers au moins des communes, ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton;

Considérant, en l'espèce, que les conseils municipaux des communes susmentionnées représentent plus d'un tiers au moins des communes et au moins la moitié de la population du canton,

constatent:

Que la décision de l'Assemblée générale du 20 septembre 2017 approuvant la participation du Fonds intercommunal, par l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 330'000.- aux communes de Vernier et d'Onex, au financement de la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône,

a été invalidée.

*Le Directeur général
Alain Rüttsche*

*Le Président
Thierry Apothéloz*

M. Fabre donne ensuite lecture des courriers suivants:

a) **Lettre d'accompagnement d'une pétition en faveur de la mobilité douce adressée au président du Conseil municipal le 15 novembre 2017:**

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous une pétition en faveur de la mobilité douce.

Cette pétition a été initiée par les deux sous-signataires, médecins et membres du comité de ProVélo Genève. Elle est soutenue par 429 médecins travaillant en privé ou en institutions publiques (email de soutien à votre disposition).

Nous sommes particulièrement soucieux de la santé de notre population et donc très inquiets de l'augmentation de l'obésité et de la sédentarité dans notre canton et souhaitons que vous vous engagiez à nos côtés en faveur du développement de la pratique du vélo à Genève.

Cette pétition a été également envoyée à toutes les autres autorités publiques cantonales et municipales du canton et nous vous remercions donc de la distribuer aux membres de votre conseil.

Salutations respectueuses.

Dr. Patrick Saudan

Pr. Pietro Majno-Hurst

M. Tschudi ajoute que l'exécutif a également reçu cette pétition à laquelle il est très sensible puisqu'il a déjà pris des mesures en faveur de la mobilité douce. Il propose que le Conseil municipal la prenne également en considération, notamment dans le cadre de la révision du plan directeur communal. Il souhaite donc qu'une commission d'urbanisme et mobilité intègre cette pétition dans ses travaux.

M. Fabre demande si quelqu'un s'oppose à cette proposition, ce qui n'est pas le cas.

b) **Lettre envoyée au Conseil municipal le 30 novembre 2017 par M. Hans Faust, rue des Bugnons 16, 1217 Meyrin:**

"Concerne: la rue des Lattes en zone 30 km/h"

Mesdames et Messieurs,

*Un projet participatif, appelé "**Prenez la parole ! Qualité de vie et santé dans votre quartier**" a démarré fin 2002 à Champs-Fréchet. La 13^e étape de ce projet, appelée "Atelier de scénarios", avait ensuite comme but de réunir les habitants du quartier pendant deux jours afin de proposer des actions pour améliorer la santé et la qualité de vie. Le trafic de transit par la rue des Lattes était identifié par les participants comme un des problèmes majeurs. Cette rue était connue surtout par les véhicules en transit (principalement des frontaliers) qui y passaient pour éviter les feux de signalisation de la rue des Vernes, et aussi pour les vitesses excessives des véhicules qui passaient dans cette rue. Parmi les propositions pour résoudre ce problème figuraient **(a) la limitation de vitesse à 30 km/h, (b) la coupe en deux de la rue dans le virage et (c) la pose de "gendarmes couchés"**. Pour des raisons inconnues, ces propositions efficaces et peu onéreuses n'ont pas séduit les autorités.*

Néanmoins la rue des Lattes était finalement la première à Meyrin où on a essayé de réduire le trafic de transit. Des structures en demis cercles avec un banc à l'intérieur (pour profiter des gaz d'échappement) ont été installées tout le long de la rue, un projet qui a été longtemps critiqué et ridiculisé. Ces "demi-lunes" ont été progressivement remplacées par des poteaux noirs en plastic. Peu visibles la nuit, ces poteaux avaient également de la peine à survivre dans long terme ! On a aussi planté des arbres dans des redressements de la rue, mais par manque de visibilité, ils ont été partiellement coupés peu après. Plus tard un "éco-point" a trouvé sa place dans la rue pour ralentir le trafic et dans le même but des surfaces de zones bleues ont été déplacées en 2014. Cette mesure a bien calmé le transit, mais quelle surprise quand on a vu des ouvriers effacer ces lignes bleues seulement quelques jours après. Une habitante du quartier avait demandé d'augmenter la largeur des zones bleues pour mieux pouvoir monter dans la voiture côté terrain agricole ! Les travaux de peinture ont ainsi été refaits une deuxième fois, cette fois en ignorant les normes !

Et comme si on n'avait pas déjà vu assez de tentatives pour réduire la circulation, la commune a récemment ajouté des obstacles supplémentaires et à nouveau remplacé des surfaces de stationnement. Ces derniers travaux découragent certainement les non-résidents du quartier à utiliser cette rue, mais aussi les résidents. Aussi, ces nouveaux rétrécissements ne facilitent pas le travail de la voirie, des chauffeurs d'ambulances, pompiers, véhicules lourds, etc., qui n'ont pas d'autres alternatives que de slalomer, si possible sans accident, sur la rue des Lattes. Et pendant que ces travaux concernent uniquement le trafic routier, les piétons continuent à utiliser un trottoir qui par endroit est plein de trous et qui invitent à trébucher. En conséquence, il est frustrant de constater que le projet participatif n'a pas pu porter ses fruits, alors que des habitants du quartier ont fait des propositions faciles et bon marché pour rien. A une période où les autorités martèlent régulièrement l'importance d'économiser, il paraît contradictoire et absurde que l'argent des contribuables soit dépensé sans fin pour des travaux peu convaincants, voire incompréhensibles et luxueux. Mais une chose est sûre, la rue des Lattes est ainsi devenue un parcours idéal pour apprendre à conduire et où un atelier de carrosserie est déjà sur place...!

Avec mes meilleures salutations

Hans Faust

M. Tschudi reconnaît que plusieurs aspects de l'historique mentionné par M. Faust sont exacts. Un projet participatif incluant des ateliers a effectivement été initié en 2002 par la Commune. Des habitants se sont investis afin d'élaborer des projets auxquels aucune suite n'a été donnée, ce que certains habitants du quartier déplorent encore de nos jours. C'est pourquoi, la Commune essaie dorénavant de mieux faire.

Il ajoute que dans le cadre de la mise en place des zones 30 km/h, des assemblées de quartier ont été mises sur pied lors desquelles des habitants des Champs-Fréchets ont proposé la fermeture de la rue des Lattes, ce qu'ils avaient déjà fait en 2002. Toutefois, contrairement à ce que prétend M. Faust, il doute qu'une telle mesure soit moins onéreuse que celles prises finalement.

M. Tschudi mentionne que le Conseil municipal n'a pas voulu fermer la rue des Lattes mais a approuvé la mise en place d'une zone 30 km/h, ce qui avait également déjà été proposé en premier lieu par les habitants.

Quant à la zone bleue macarons, **M. Tschudi** reconnaît qu'un marquage a dû être modifié pour faciliter la sortie d'un véhicule mais celui-ci est aux normes, de mêmes que les accès pour les pompiers et les ambulance qui ont tous été validés par la Direction générale des transports.

En conclusion, il explique que les travaux de mise en place de la zone 30 km/h sont en cours, en précisant encore qu'il n'y a pas eu une réduction du nombre de places de stationnement en zone bleue dans ce quartier.

M. Tschudi conclut en indiquant que si l'assemblée renvoie ce courrier au Conseil administratif, il lui sera répondu ce qui précède.

M. Fabre demande si quelqu'un s'oppose au renvoi de ce courrier à l'exécutif, ce qui n'est pas le cas.

Enfin, **M. Fabre** fait la déclaration suivante concernant le déplacement des séances du Conseil municipal d'avril et mai 2018:

"Compte tenu des activités particulières en lien avec l'ouverture des comptes 2018 en MCH2 qui s'ajoutent à la complexité de la clôture des comptes 2017 en MCH1, et tenant compte également de la date de réception des résultats fiscaux transmis par le Canton, sur proposition du Conseil administratif, le Bureau vous annonce une modification des dates des séances du Conseil municipal du mois d'avril et du mois de mai :

- la date du Conseil municipal du mois d'avril est repoussée d'une semaine, nouvelle date = mardi 24 avril (remplace le mardi 17 avril). La date du bureau passe au lundi 16 avril;
- la date du Conseil municipal du mois de mai est repoussée d'une semaine, nouvelle date = mardi 22 mai (remplace le mardi 15 mai). La date du bureau passe au lundi 14 mai.

Ces nouvelles dates vont être rapidement modifiées dans CMNet et les commissions déjà planifiées sur ces dates vont être déplacées."

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Référendum contre une partie du budget 2018

Le lundi 4 décembre 2018, le canton de Genève a enregistré la demande de référendum déposée par le comité référendaire appelé "Halte à la confiscation fiscale à Meyrin". Le référendum s'oppose à la délibération du Conseil municipal, votée le 15 novembre, approuvant le budget 2018. Malgré ce que donne à croire le nom du comité, le référendum conteste la création de l'ensemble des nouveaux postes, et de compléments de postes, au sein de l'administration municipale. Il ne porte nullement sur la fiscalité.

L'annonce du référendum a été faite par M. Philippe Serrano, président du comité, Mme Françoise Sapin et M. Emile Hubert, les deux vice-présidents.

Le délai référendaire expire le lundi 15 janvier 2018 à 16h00. Pour aboutir, 1'188 signatures valables doivent être présentées au Canton.

Solidairement, le Conseil administratif réaffirme le bien-fondé de son budget. Tous les postes votés sont nécessaires. Les supprimer du budget 2018 se traduira par une réduction des prestations publiques.

L'effet suspensif du référendum sur les postes et compléments de postes met d'ores et déjà la Commune dans une situation critique et préoccupante.

Parmi les effets prépondérants induits par ces suppressions de postes du budget 2018, voici les principaux :

- *Faute de concierge et de nettoyeurs, il n'est pas envisageable d'ouvrir l'école primaire des Vergers en août prochain. Cette situation met la Commune dans l'impossibilité de faire face à ses obligations vis-à-vis du département de l'instruction publique et de l'école spécialisée de La Voie Lactée. Près de 250 élèves ne pourront être accueillis dans cette école.
Cela prive également les associations sportives et les habitants de l'usage des salles de gymnastique et de l'aula.
Les scouts ne peuvent être logés comme prévu dans ces locaux attendus de longue date.
Rappelons ici que cet investissement représente plus de 50 millions de francs.*
- *Faute de pouvoir engager le personnel requis, dans l'immédiat l'EVE Vergers risque d'être fermée. Il est impossible d'exploiter en pleine capacité les nouveaux espaces de vie enfantine. Les familles meyrinoises sont privées de la cinquantaine de places dont l'ouverture était prévue à la prochaine rentrée.
Rappelons également que ces deux nouveaux espaces représentent un investissement de plus de 17 millions de francs.*
- *Faute de pouvoir engager de nouveaux agents de police et de personnel administratif, la présence des policiers municipaux, et donc la sécurité, sera en baisse sur un territoire dont la population augmente significativement et dont l'urbanisation s'accroît en conséquence, alors que le renforcement de la sécurité est une demande du Conseil municipal.*
- *Faute de professionnels pour renforcer l'Antenne fiscale destinée aux personnes aux revenus les plus faibles, dont une majorité d'aînés, l'administration devra réduire sa prestation.
Elle se voit contrainte de limiter le nombre de dossiers traités, pénalisant ainsi les plus fragiles et portant atteinte à la solidarité sociale.*
- *Concernant encore les aînés, le nouvel espace destiné à leurs activités collectives n'est pas animé comme prévu à Champs-Fréchets faute de personnel.*
- *L'absence de personnel destiné à l'entretien des nouveaux espaces publics, et plus particulièrement les 22'000 m² du Lac des Vernes et du Jardin Robinson, et l'absence de personnel nécessaire à la levée des déchets se traduit par une perte de salubrité et de qualité de vie à Meyrin.*
- *Faute d'être autorisé à stabiliser quatre collaborateurs communaux, actuellement en contrat de travail précaire, le Conseil administratif est obligé de s'en séparer.*

Ceci entraîne une rupture de l'accompagnement des 300 candidats à l'emploi meyrinois que ces collaborateurs suivent.

- *Le Fonds d'art contemporain se retrouve privé de gestionnaire assurant son fonctionnement et doit cesser ses activités et l'ensemble de ses projets en cours. Le Conseil administratif doit alors se séparer d'une collaboratrice.*

Ces exemples ne sont pas exhaustifs. Tous les autres postes ont également un impact fort sur l'ensemble des prestations et font courir un risque sur la gestion administrative et financière de la Commune.

Dans un contexte de croissance démographique, de réalisation d'investissements publics importants et de développement urbanistique majeur, le Conseil administratif réaffirme que le budget 2018, voté par la majorité du Conseil municipal, assure la continuité des prestations utiles à la qualité du bien-vivre ensemble.

Aussi le Conseil administratif renouvelle-t-il son engagement solidaire pour défendre l'augmentation des charges du personnel contestée par ce référendum. Il rejette avec vigueur l'argumentation supposée par son comité, de pouvoir assumer la mission de service public sans les ressources humaines indispensables.

En conclusion, le Conseil administratif invite chacune et chacun, selon ses propres convictions citoyennes, à agir en connaissance de cause, et à en assumer les conséquences.

Mise à l'inventaire du Jardin botanique alpin et de la propriété Mani

Le conseiller d'Etat en charge du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie a approuvé en dates des 30 novembre et 6 décembre 2017 deux projets d'arrêtés approuvant la mise à l'inventaire du Jardin botanique alpin et de la "propriété Mani".

Ces décisions impliquent que les parcelles impactées, incluant bâti et aménagements extérieurs, sont inscrites à l'inventaire des sites dignes d'être protégés.

Pour le Jardin botanique alpin, la maison principale, les dépendances, le chalet ainsi que les grilles d'enceinte et les portails d'origine sont concernés.

Pour la propriété Mani, le bâtiment, l'allée de tilleuls, les murets, les escaliers et les murs d'enceinte, le portail et la terrasse sont concernés.

Ces décisions, saluées par le Conseil administratif, permettront de mettre en valeur et de protéger un patrimoine meyrinois d'importance.

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

Comme vous en avez certainement pris connaissance par le biais des médias, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), le Conseil d'Etat genevois et la direction de l'aéroport ont annoncé les propositions relatives au devenir des fiches PSIA.

Suite aux présentations faites aux médias, puis aux membres des exécutifs communaux impactés, la phase de consultation sur la fiche PSIA est ouverte du **22 novembre 2017 au 8 janvier 2018**.

Pendant cette période, les citoyens et citoyennes, ainsi que les organisations de droit public ou privé pourront se prononcer sur le projet de fiche PSIA. **Celui-ci pourra être consulté durant cette période auprès de différentes autorités, dont la commune de Meyrin.**

Pour votre information, les communes auront, quant à elles, jusqu'au 16 mars 2018 pour se prononcer, par voie de résolution, sur la fiche PSIA.

Vous être bien entendu les bienvenus en mairie (rue des Boudines 2, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, 022 782 82 83). Des plans vous seront mis à disposition sur demande.

Une autre séance, organisée par la "Coordination régionale pour un aéroport de Genève urbain, respectueux de la population et de l'environnement" (CARPE) sera organisée **le 7 décembre à 19h00 à l'aula des Boudines, rue des Boudines 10.**

Étanchéité et isolation de toiture de l'école de Livron

Durant l'hiver 2017, des infiltrations sont apparues dans la toiture recouvrant l'aula et la partie administrative de l'école. Malgré des réparations, de nouvelles fuites sont apparues durant de fortes pluies au printemps, nécessitant la pose de bidons et serpillères dans les couloirs. Forts de ce constat et sur la base d'une étude réalisée en 2014, nous avons demandé des devis afin de réaliser en urgence la rénovation complète de la toiture incriminée. Nous avons pu entreprendre ces travaux d'étanchéité mais aussi d'isolation dans le courant de l'été. Ces travaux généreront un dépassement sur la ligne d'entretien des bâtiments de l'école de Livron d'un montant de CHF 85'000.-.

Il est utile de préciser que la réfection de l'entier des toitures de l'école, soit 3'751 m², est inscrite au plan des investissements dans le cadre des projets de rénovation. Il ne sera évidemment pas nécessaire de revenir sur cette partie (220 m²) qui a été réalisée selon les règles de l'art.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 15 décembre 2015, question de M. Hubert

Gel dans le préau de l'école de Meyrin-Village

Une zone du préau est particulièrement sujette au gel par le fait qu'elle est située au-dessus d'un passage souterrain. Ceci provoque un refroidissement plus important du terrain.

Nous sommes particulièrement attentifs à cette zone lors des périodes de grand froid.

Séance du 13 décembre 2016, question de Mme Tschudi-Spiropulo

Pourquoi les WC handicapés de la Ferme de la Golette sont-ils toujours fermés ?

Il s'agit d'un dysfonctionnement. Des directives claires ont été données afin que ce problème ne se reproduise plus.

Séance du 11 avril 2017, proposition individuelle de M. Amato

Achat de bière meyrinoise

Depuis le 14 novembre 2017, les bières de la brasserie *La Pièce* à Mategnin sont proposées lors des pauses des commissions et du Conseil municipal.

Séance du 12 septembre 2017, question de M. Dumalle

Tags à l'entrée de l'école de De Livron

Les tags ont été enlevés au plus vite. Dans la mesure du possible, dès que des tags sont découverts sur un bâtiment public, ils sont immédiatement nettoyés par une entreprise spécialisée.

Séance du 3 octobre 2017, question de Mme Sapin

Vrais desserts et non pas des pommes au repas du Conseil municipal

Nous avons bien entendu votre demande et nous serons attentifs à proposer des repas équilibrés. Nous prévoyons en alternance une entrée avec des fruits de saison GRTA ou pas d'entrée mais un "vrai" dessert.

Séance du 15 décembre 2015, question de M. Squillaci

Rayonnement boîtiers Vélospot

Afin de compléter la réponse donnée par M. Tschudi en plénière, le rayonnement des boîtiers installés à chaque station a une portée d'une quinzaine de mètres environ. La puissance de ce rayonnement est équivalente à une antenne wifi que l'on trouve dans les appartements.

Séance du 13 septembre 2016, question de M. Squillaci

Passage piéton rue de la Bergère

Ce passage piéton, ainsi que l'aménagement de l'entrée de la rue André-De-Garrini, a été adapté et revu de sorte à améliorer la visibilité et la sécurité de l'entrée du site du Campus Richemont.

* * *

Objets mis à l'ordre du jour du précédent Conseil municipal mais n'ayant pu être traités:

4. **Délibération n° 2017-23a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 590'000.- relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réalisation du quartier des Vergers pour la période 2018-2019. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc (M. Kunz-Félix, LR)**

Mme Kunz-Félix donne lecture du rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc, tenue le 1^{er} novembre 2017, sous la présidence de M. Bocard et en présence de Mme Leuenberger et M. Tschudi ainsi que Mme Baron-Levrat et MM. Solai, Chappuis et Blondel, de l'administration:

"La présentation débute par un bref historique des délibérations relatives à la thématique. Elle se poursuit par la mention des cinq domaines concernés par l'assistance précitée : assistance juridique, assistance technique, implantations commerciales, information, accompagnement social.

Pour l'essentiel de l'assistance juridique, il s'agit de mandater des experts pour assister le maître de l'ouvrage dans des dossiers très pointus uniquement pour un montant de CHF 32'000.-.

Un commissaire s'interroge sur le montant jugé plutôt bas. Le commissaire est rapidement rassuré par l'administration qui précise que seuls les éléments très pointus sont soumis à l'assistance juridique.

Du côté de l'assistance financière, le principe est identique pour un montant de CHF 40'000.-.

S'agissant de l'assistance technique le principe se déploie sur le même mode. Exemple est donné du concept d'agriculture urbaine pour lequel une assistance a été mobilisée pour aider à la réalisation de ce projet. La sollicitation d'un expert pour ce type de dossier a permis de pointer rapidement les éléments essentiels à développer.

Cette assistance se déploie sur deux axes, soit urbanisme et architecture pour des montants respectifs de CHF 50'000.- et CHF 45'000.-.

Les implantations commerciales poursuivent les mêmes objectifs, soit l'octroi de mandats spécifiques à des experts. Exemples donnés : élaboration et mise à jour des masters plans, expertise de business plan. Le montant dévolu à cet aspect est évalué à CHF 5'000.- pour l'expertise conseil et CHF 75'000.- de mandat confié à l'économie sociale et solidaire pour appel à commerçants pour les arcades.

Deux commissaires interviennent sur le montant portant sur l'appel à commerçant. Quels sont les critères de désignation ? Quels sont les montants précédents ?

Une augmentation importante entre les dernières délibérations précédentes et celle-ci est relevée (CHF 30'000.-, CHF 15'000.- contre CHF 75'000.-). Cette augmentation paradoxale porte principalement sur la difficulté à trouver, pour les arcades restantes, des commerçants complémentaires à ceux déjà engagés. Est-ce à la Commune d'absorber financièrement les difficultés des propriétaires à trouver des commerçants pour leurs surfaces commerciales ? s'interroge un commissaire. La réponse apportée porte sur la préoccupation relative à créer un quartier vivant en s'assurant que l'ensemble des arcades soit occupée de manière diversifiée.

Concernant la **thématique de l'information**, il s'agit pour l'essentiel de poursuivre l'objectif de faire vivre le projet auprès de ses habitants. Subsidiairement, il s'agit de garder une trace de ce projet historique.

Les montants spécifiques sont nommés:

- CHF 110'000.- pour informer
- CHF 53'000.- pour faire vivre le projet
- CHF 90'000.- pour la trace à garder

Des commissaires réagissent face à la somme avancée importante. Des demandes de précisions sont demandées quant aux critères de désignation des montants précités. A ce propos, les réactions portent sur une impression de surinformation prévue et de maternage exagéré. Les autres délibérations avançaient des montants de CHF 90'000.- par an contre CHF 253'000.- pour deux ans cette année.

S'agissant de l'accompagnement social, il est précisé que pour cet aspect, un montant de CHF 20'000.- est prévu contre CHF 150'000.- pour les autres années. Sur ce point précis, un commissaire s'inquiète de la baisse prévue.

Sur l'ensemble, plusieurs commissaires questionnent l'augmentation des montants et le total avancé, estimant que celui-ci est trop copieux. Les réactions des commissaires portent également sur le manque de détails et de précision présenté. Certains annoncent déjà leur position en avertissant qu'ils ne voteront pas cette délibération sans amendements visant à baisser ce montant.

Le Conseil administratif plaide pour un renforcement de ce budget à la lumière de l'arrivée des premiers habitants et de l'augmentation des sollicitations multiples.

A 22h10, le président fait preuve d'autorité et stoppe les débats pour mettre la délibération au vote, soit :

- Favorables : 2 socialistes et 2 Verts votent favorablement
- Abstention : 2 MCG, 1 UDC, 2 PLR et 2 PDC."

Au nom du PDC, **M. Tremblet** fait part d'un amendement qui consiste à réduire le budget dédié à l'information et communication de CHF 253'000.- à CHF 180'000.- ce qui porte le montant total de la délibération à CHF 517'000.-.

Il relève que ce montant serait ainsi identique à celui voté pour l'information en décembre 2014 dans le cadre d'une délibération (D-2014-31a) comparable à celle votée ce soir, montant qui a permis de répondre aux besoins en matière d'information pendant trois ans. Quant à la répartition de la diminution du budget entre les trois sous chapitres, il laisse le soin à l'administration d'en décider.

En conclusion, s'il a pris note des arguments du Conseil administratif quant à l'information aux nouveaux habitants, **M. Tremblet** pense qu'il ne faudra pas communiquer plus ou moins mais différemment et, dans cette optique, le montant de CHF 180'000.- lui semble suffisant pour deux ans.

Alors que **M. Fabre** veut mettre cet amendement au vote, un deuxième amendement lui est remis par le PLR. Celui-ci demande de retirer une somme de CHF 70'000.- (CHF 20'000.- sur le poste 3 "Implantations commerciales" et CHF 50'000.- sur le poste 4 "Information et communication") afin de ramener le montant de la délibération à CHF 520'000.-.

Mme Kunz-Félix précise que le PLR n'est pas opposé à ce que l'exécutif répartisse autrement cette diminution de budget.

Elle ajoute que son parti a pris bonne note que la recherche de commerçants pour le quartier est complexe, dans la mesure où certains sont déjà installés et qu'il faut éviter l'installation de commerces du même type. Néanmoins, elle estime qu'un montant de CHF 60'000.- est suffisant puisqu'il correspond au double de celui voté dans la délibération n°2014-31a ayant le même objet que celle mise au vote ce soir.

Pour ce qui est des CHF 50'000.- à déduire du poste information et communication, elle partage la position du PDC, en précisant avoir relevé un budget conséquent pour des flyers, des plaquettes et des visites sur le site. Là-aussi, elle est également d'avis de laisser à l'exécutif le choix de ventiler cette baisse budgétaire.

M. Tschudi note que l'amendement du PLR concerne deux postes alors que Mme Kunz-Félix a indiqué que son parti laissait finalement le choix au Conseil administratif de la répartition de la diminution de crédit, ce qui implique que l'unique différence entre les deux amendements se chiffre à CHF 3'000.-.

Comme l'a relevé Mme Kunz-Félix, il s'agit d'attirer des commerces vitaux pour le quartier tout en évitant les doublons, ce qui est difficile.

Il fait encore remarquer que l'exécutif soumettra une nouvelle demande de crédit si le montant disponible n'est pas suffisant mais qu'il va de soi que l'argent n'est pas gaspillé.

En conclusion, bien que défavorable aux deux amendements, **M. Tschudi** apprécie de pouvoir choisir sur quelles rubriques appliquer la baisse budgétaire.

Mme Kunz-Félix précise que le PLR propose de retirer une somme globale sur le crédit demandé, dont la répartition est laissée à l'exécutif.

M. Amato annonce que les Verts trouveraient d'autant plus regrettable de diminuer le budget de l'information qu'ils ont souvent des remarques de personnes se plaignant d'être peu informées des travaux en cours.

Quant aux frais occasionnés par les visites du chantier, il relève que le quartier des Vergers sera le premier quartier Minergie A de Suisse et que de nombreuses personnes viennent le visiter, les visites étant parfois faites bénévolement par des membres de l'administration.

Mme Osmani signale que le parti socialiste ne soutiendra pas non plus ces deux amendements car l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 2018-2019, telle que planifiée dans la délibération, est justifiée par la nature et la spécificité du travail nécessaire pour le quartier des Vergers.

M. Tremblet annonce qu'il maintient son amendement qui ne concerne que le poste information et communication. En effet, celui du PLR, qui touchait à l'origine deux domaines précis, ne précisera finalement pas les lignes sur lesquelles une somme serait retirée.

Mme Kunz-Félix mentionne que le PLR regrette que le PDC s'obstine à maintenir la diminution d'une ligne et non pas d'un montant global. Néanmoins, ce compromis lui semble acceptable et elle retire donc son amendement.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer au sujet de l'amendement, **M. Fabre** met aux voix l'**amendement** présenté par le PDC consistant à *ramener le montant dédié à l'information et communication (chapitre 4) à CHF 180'000.-, ce qui porte le montant de la délibération à CHF 517'000.-.*

Cet **amendement** est **accepté par 17 oui et 11 non.**

M. Dumalle, qui regrette le vote de cet amendement, fait la déclaration suivante au nom de son parti:

"On nous présente ce soir une nouvelle délibération qui, en fait, n'est pas si nouvelle que ça puisque le mot qui serait le plus approprié serait délibération de "continuation". Depuis des années, Meyrin a accepté, voté et en partie financé un méga projet pour lequel vous et moi, l'administration communale ainsi que le Conseil administratif et bien d'autres se sont dépensés et se dépensent toujours sans compter leurs efforts.

Aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait mais presque que l'on est à bout touchant. Afin de compléter notre œuvre, on nous demande un coup de collier supplémentaire afin de transformer les Vergers en un chef d'œuvre, tout en favorisant le plus possible l'intégration des nouveaux habitants, des commerces et de l'organisation de la finition. On nous demande une assistance à maître d'ouvrage pour une période de deux ans afin de maîtriser au plus près et au plus tôt les nombreux et récurrents problèmes dus au gigantisme du chantier. On nous demande également notre soutien pour diverses actions afin d'informer, de signaler, de se souvenir et, entre autres, de présenter cet écoquartier exemplaire aux nombreux visiteurs extérieurs qui le demandent et que beaucoup nous envient déjà.

J'ai entendu des mots comme materner, assister, parmi lesquels d'entre vous, mais personne ne s'est trouvé un jour dans cette situation difficile à laquelle il n'a pas demandé d'être assisté. C'est exactement ce qu'il faut éviter le plus possible et c'est pour cela que nous soutenons ce volet informatif pour que l'on ne commette plus les erreurs du passé en laissant les personnes se débrouiller toutes seules. Nous devons assumer notre rôle de maître d'ouvrage, d'informateur d'événement et de gardien de la mémoire de notre ville. Ce n'est pas une fantaisie dont je vous parle ce soir mais tout simplement notre responsabilité envers nos concitoyens, particulièrement les nouveaux habitants des Vergers ainsi que les futures générations qui se pencheront sur le bien-fondé de notre engagement d'aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons qui nous semblent évidentes dans le contexte de construction, d'intégration des nouveaux habitants ainsi que d'information générale, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront cette délibération amendée dans son ensemble et vous invitent à en faire de même."

M. Gerson fait part de la position du PLR:

"Nous ne déroulerons pas l'ensemble des arguments que nous avons déjà présentés en lien avec l'amendement proposé. Néanmoins, nous réitérons notre

proposition qui consiste à soutenir la démarche proposée dans le cadre de cette délibération dans la mesure où nous estimons nécessaire de mobiliser l'encadrement adéquat à la réalisation de ce quartier des Vergers, notamment par l'intervention d'experts dans différents domaines.

Si nous pensons que la communication et l'information sont tellement essentiels à la bonne évolution de ce quartier, nous estimons que ceci pourrait parfaitement répondre à cet objectif avec les montants proposés dans notre amendement."

"Mme Girardet donne lecture de la position du MCG:

"En préambule je tiens à signaler que cette délibération de CHF 590'000.- est entièrement à la charge de la commune de Meyrin contrairement à la délibération n°2015-04a votée par notre Conseil du 10 mars 2015 qui avait été mise en partage avec les superficiaires des terrains communaux.

Cette délibération n° 2015-04a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 498'000.- pour un mandat de coordination générale Vergers (période 2014-2018) ne figure pas dans les considérants de la présente délibération. Pourtant, les CHF 500'000.- votés en 2015 portaient bien sur la même assistance à maîtrise de l'ouvrage comme son titre l'indiquait.

Le rapporteur de 2015, M. de Préville, nous en rappelait le but (je cite):

Le but de cette coordination est de piloter les études communes, identifier, évaluer les risques, proposer des mesures au Comité de pilotage et assurer leur mise en œuvre, coordonner et contrôler l'avancement des projets, représenter le projet global auprès des services de l'Etat et enfin, gérer l'ensemble du projet.

Revenons à la délibération qui nous préoccupe ce soir. Disons-le d'emblée, le groupe MCG n'y était pas favorable pour les raisons suivantes.

Les montants articulés devraient avoir fait l'objet d'un partage négocié avec les superficiaires.

Nous passons à présent dans la phase de fonctionnement du nouveau quartier des Vergers, aussi considérons-nous que le fonctionnement doit être intégré dans le budget de fonctionnement communal et ne plus faire partie des investissements. Le budget 2018 en a d'ailleurs pris la mesure puisque son augmentation en charges administratives ou financières a été justifiée comme une conséquence du quartier des Vergers.

Ainsi, les CHF 253'000.- consacrés à l'information à la population, pour "faire vivre le projet" et "garder trace" nous paraissaient complètement démesurés comme investissement alors que des sommes avaient déjà été débloquées à ce propos dans la phase préliminaire du projet.

Nous remettons également en question la gestion du projet de "la réaffectation de la ferme de la Planche". Ce projet devrait faire l'objet d'une étude indépendante globale. Le concept d'agriculture urbaine, le cahier des charges de l'agriculteur ainsi que l'estimation de l'entretien des surfaces extérieures du quartier des Vergers ne peuvent être entrepris dans le cadre de cette dernière délibération.

Nous ne sommes pas d'accord d'inclure dans une délibération de nouvelles charges liées à des mandats d'architectes et d'urbanistes alors que la délibération de CHF 47 millions votés début 2016 devrait dégager suffisamment de moyens pour y intégrer ces dépenses !

Le MCG pense que les dépenses décrites dans le cadre de cette nouvelle délibération devraient s'inscrire dans le budget de fonctionnement pour autant que le Conseil municipal considère dans sa majorité qu'elles font partie d'une politique publique de la Commune utiles à l'ensemble des communiers.

Il n'y a plus rien qui justifie un traitement de faveur au bon fonctionnement du quartier des Vergers. Les délibérations n^{os} D-2011-35A de CHF 950'000.-, D-2013-23A de CHF 770'000.-, D-2014-31A de CHF 790'000.- et D-2015-04A de CHF 498'000.- toutes votées à l'unanimité par notre Conseil municipal, ont suffisamment dégagé de moyens pour que le quartier puisse prendre son envol en totale autonomie dès la fin 2018.

Le MCG acceptera pourtant cette délibération amendée."

Mme Osmani donne connaissance de la position du parti socialiste:

"Bien qu'un bon nombre d'arguments pertinents aient déjà été mentionnés par M. Dumalle, nous tenons en effet à rappeler que le quartier des Vergers connaît ses derniers accomplissements, que ce soit par la réalisation des derniers bâtiments ou par le parc Vergers qui est en train de voir le jour, ou encore par les différentes installations publiques.

Le parti socialiste tient à souligner que le financement du même type avait été alloué en 2015-2016 et ceci avait bien contribué au succès du déroulement de toutes les opérations prévues pour ces années. Mais malgré cela, le parti socialiste acceptera la délibération telle qu'amendée précédemment."

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Fabre** met aux voix la **délibération n°2017-23a** amendée

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 517'000.- relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réalisation du quartier des Vergers pour la période 2018-2019

Vu le plan directeur de quartier n° 29'500-526, la modification de limite de zone n° 29'483-526 et le plan localisé de quartier n° 29'674-526 ;

Vu l'ensemble des nombreuses délibérations et résolutions relatives à la réalisation de ce quartier exemplaire;

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu le dépôt des autorisations de construire dès 2012 et la délivrance de la plupart des autorisations au début 2016;

Vu l'obligation de la Commune de réaliser la construction des équipements du futur quartier (équipements publics, routes, chemins, canalisations, espaces publics et mobilier urbain);

Vu la période 2016-2020 qui représente la plus forte intensité de chantiers de construction, y compris espaces publics, au quartier des Vergers;

Vu la complexité pour la Commune d'accueillir les habitants (cheminements, éclairage, accès feu, ...) au fur et à mesure de la livraison des bâtiments de logements (2016-2019);

Vu la délibération n° 2011-35a, approuvée le 14 novembre 2011, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers;

Vu la délibération n° 2013-23a, approuvée le 18 juin 2013, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 770'000.- destiné à financer les études, cahiers des charges et assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers;

Vu la délibération n° 2014-31a, approuvée le 16 décembre 2014, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 790'000.- relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réalisation du quartier des Vergers pour la période 2015-2016;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 12 décembre 2017,

DECIDE

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 517'000.-** destiné à financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire pour la réalisation du quartier des Vergers pour la période 2018-2019,
2. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1. dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'amortir la dépense nette prévue en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 79.331 dès le début de l'utilisation du bien,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 517'000.-.

* * *

6. Motion n° 2017-01 présentée par Mme Myriam Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois (MCG), Philippe Serrano, au nom du Parti libéral-radical (PLR), Emile Hubert, au nom de l'Union démocratique du centre (UDC), et Aldo Ortelli, au nom du Parti socialiste (S), demandant la remise pour chaque législature d'une carte de légitimation à chaque conseiller municipal

Mme Girardet rappelle avoir présenté cette requête sous forme de proposition individuelle lors du Conseil municipal du 12 septembre 2017 et que le Conseil administratif a répondu ce qui suit le 3 octobre 2017:

La ville de Genève établit une carte de légitimation aux conseillers municipaux car elle leur permet de bénéficier d'un rabais lors de l'utilisation des installations sportives. A Meyrin, cette même pratique n'existe pas. Si certains conseillers souhaitent néanmoins justifier leur fonction, le Conseil [administratif] leur suggère de déposer une motion.

Mme Girardet poursuit par la déclaration suivante:

"Chose faite ce soir. Il ne s'agit pas de savoir ce que fait l'une ou l'autre commune genevoise dans la circonstance. La carte de légitimation atteste de notre fonction de conseiller municipal. Cette fonction officielle doit être justifiable à tout instant et en toutes circonstances.

Par cette motion, nous demandons au Conseil administratif de cesser de faire obstinément résistance à cette maigre dépense et de distribuer, comme c'était par le passé, une carte de légitimation à chacun des conseillers municipaux. La modeste somme dépensée peut être soustraite aux dépenses administratives liées au Conseil municipal comme elle l'a toujours été inscrite dans les législatures précédentes.

Merci de faire meilleur accueil possible à cette modeste motion. Elle devrait pourtant être exemplaire quant au respect que nous pouvons inspirer en tant que conseillers municipaux."

M. Fabre demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Tschudi-Spiropulo indique que son groupe s'est posé de nombreuses questions sur l'utilité de cette carte de légitimation mais n'a pas trouvé de réponse à ce sujet.

Elle poursuit:

"Si, dans d'autres communes, des conseillers municipaux peuvent obtenir des rabais, ce n'est pas le cas chez nous à Meyrin. Les conseillers municipaux sont certes des élus du peuple mais ont aussi un devoir moral particulièrement exemplaire dans le respect des lois, exactement les mêmes droits et devoirs que n'importe quel autre citoyen. L'exercice de leur mandat ne requiert à aucun moment qu'ils doivent se légitimer en leur qualité de conseillers municipaux. Dès lors, les Verts craignent un usage abusif et inadéquat de la carte puisqu'il n'existe en fait aucun usage adéquat.

Nous avons connaissance d'usages inacceptables d'une telle carte dans le passé, que cela soit dans un conflit de voisinage, lors d'un dépassement lors d'un contrôle de marchandises par un douanier ou bien dans le but de justifier un stationnement illicite. Ces usages, tout à fait répréhensibles, salissent notre réputation de conseillers municipaux. Nous n'accusons ici personne puisque, actuellement, nous ne disposons pas d'une telle carte et que la majorité d'entre nous ne l'avons jamais eue, mais nous voulons prévenir toute dérive. Nous avons tant d'autres moyens de nous faire reconnaître en tant que conseillers municipaux, ne serait-ce que par notre engagement au service de la Commune.

C'est pourquoi les Verts s'opposent à cette motion et vous invitent à en faire de même. Mais, si une majorité de ce Conseil s'exprime en sa faveur, nous aimerions que l'usage de cette carte soit précisé et que tout usage abusif soit amendé ou qu'il entraîne le retrait de la carte. Donc, si le Conseil vote l'entrée en matière, les Verts proposeront un amendement."

La parole n'étant plus demandée, **M. Fabre** met aux voix l'**entrée en matière** qui est **acceptée par 21 oui et 7 non**.

Il fait part ensuite de l'**amendement** présenté par les Verts. Celui-ci demande au Conseil administratif d'élaborer un règlement qui précise l'usage de la carte et permet d'amender le détenteur de la carte ou de la lui retirer en cas d'usage abusif.

M. Tremblet demande s'il s'agit d'ajouter un deuxième point à la motion, ce qui est confirmé.

M. Jimenay comprend les arguments des Verts mais est d'avis que les conseillers sont suffisamment responsables et qu'il n'est pas besoin de donner encore plus de travail à l'administration pour l'élaboration d'un règlement.

Mme Schweizer, qui a eu une telle carte autrefois, a eu connaissance qu'il n'y a eu aucun abus. Elle est donc opposée à un règlement pour une telle carte qui, de plus, est peu utilisée.

M. Serrano considère également qu'un règlement est superflu car il s'agit juste d'une pièce de légitimation qui ne donne aucun droit. Il relève en outre que cet amendement inclut un volet pénal. En conséquence, le PLR le refusera.

Mme Girardet est du même avis que M. Serrano et trouve que ça devient risible.

Mme Tschudi-Spiropulo maintient sa remarque quant aux abus. D'autre part, M. Serrano venant de laisser entendre qu'en fait, cette carte ne servait à rien, elle aimerait que Mme Girardet lui explique son utilité.

Le président lui rappelle que l'on discute actuellement de l'amendement.

Pour **M. Ortelli**, l'utilisation d'une carte de légitimation relève de la responsabilité individuelle. Il souhaite que chacun l'utilise à bon escient mais pense que lorsque l'on devient conseiller municipal, on s'engage aussi à avoir une certaine honnêteté vis-à-vis des concitoyens. Il refusera donc l'amendement.

En réponse à Mme Tschudi-Spiropulo, **Mme Girardet** explique que la carte peut être utile lors de la fête des Promotions et de celle du 1^{er} Août. En effet, des agents installent alors des barrières pour filtrer les entrées et ne connaissent pas les municipaux.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer à ce sujet, **M. Fabre** met aux voix l'**amendement** présenté par les Verts qui *demande au Conseil administratif d'élaborer un règlement qui en précise l'usage et permet d'amender le détenteur de la carte ou de la lui retirer en cas d'usage abusif.*

Cet **amendement** est **refusé par 20 non, 7 oui et 1 abstention.**

M. Fabre met ensuite aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté par 19 oui, 2 non et 6 abstentions.**

Mme Tiguemounine aimerait qu'on lui explique la raison d'être de cette carte, car l'utilisation que vient de mentionner Mme Girardet n'a pour elle aucun sens. S'il s'agit de se mettre en avant en tant que conseiller/ère municipal-e, elle suggère aux personnes intéressées de demander à leur parti respectif de leur imprimer des cartes de visites. Quant à elle, elle refusera cette carte dont elle craint les abus d'utilisation.

M. Cornuz appuie cette remarque et précise que lors des fêtes des écoles et du 1^{er} Août, l'administration remet des étiquettes aux conseillers afin qu'ils puissent être identifiés.

Il a également eu une carte de légitimation autrefois, qu'il n'a utilisée qu'une seule fois pour obtenir un logement. De plus, il n'y a pas de rabais accordés aux conseillers municipaux pour les seules infrastructures payantes dans la Commune (théâtre Forum Meyrin et installations sportives), ceux-ci ayant déjà droit à des invitations pour deux soirées au TFM, outre la soirée pour les conseillers municipaux. Il en déduit que ceux-ci sont déjà reconnus comme tels et récompensés pour leur engagement, et il considère finalement qu'une carte de légitimation n'a aucun sens.

Comme certains n'ont pas compris sa remarque, **M. Serrano** relève que la carte ne sert pas à rien mais ne donne aucun pouvoir. En effet, aucun droit n'est mentionné sur la carte, laquelle sert juste à se légitimer en indiquant le nom, le prénom et la fonction d'un conseiller municipal.

Mme Hartmann est perplexe et amusée par rapport à cette carte qui n'a effectivement aucun pouvoir sauf celui de renforcer l'ego de certains conseillers ou députés. De plus, en référence aux débats sur le budget et au référendum y relatif, elle note qu'il n'y a eu aucune estimation des frais engendrés par cette carte.

Mme Girardet répond qu'il n'y a aucun coût puisque que le format et les photos sont déjà dans l'ordinateur et qu'il ne manque que la signature du président.

Mme Hartmann est perplexe et relève qu'il faudra du temps pour les imprimer et les plastifier, tout ceci ayant un coût.

M. Boccard demande au Conseil administratif s'il a une carte de légitimation et croit savoir que celle-ci donne uniquement au maire un pouvoir sur la police.

M. Tschudi confirme avoir une telle carte. Il ajoute ne l'avoir utilisée qu'une seule fois en sept ans, à l'occasion d'une altercation entre des Roms et la police, afin de pouvoir passer un barrage routier.

Mme Leuenberger, qui y a eu recours une seule fois, précise que leur carte est délivrée par la Chancellerie d'Etat et non pas par la Commune.

M. Devaud ajoute ne l'avoir jamais sortie de sa poche ces 10 dernières années.

Il n'y a pas d'autre demande de parole et **M. Fabre** met donc aux voix la **motion n°2017-01**

présentée par Mme Myriam Girardet, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois (MCG), Philippe Serrano, au nom du Parti Libéral-Radical (PLR), Emile Hubert au nom de l'Union démocratique du centre (UDC), Aldo Ortelli au nom du parti socialiste (S) demandant la remise pour chaque législature d'une carte de légitimation à chaque conseiller municipal

Vu la proposition individuelle déposée par Mme Girardet lors du Conseil municipal du 12 septembre 2017 ;

Vu que cette proposition réclamait une carte de légitimation au nom des conseillers municipaux semblable à celle distribuée en début de chaque législature ;

Vu la pratique en termes de légitimation dans les différentes communes et au niveau du canton ;

Vu que cette requête avait déjà été formulée à plusieurs reprises lors de la législature 2011-2015 ;

Vu l'état des finances communales et la proposition de budget 2018 inscrivant plusieurs postes supplémentaires notamment dans l'administration ;

Vu le coût insignifiant (quelques centaines de francs) de cette requête ;

Vu que toutes les données personnelles sont déjà en main de l'administration ;

Vu la réponse du Conseil administratif donnée lors du Conseil municipal du 3 octobre 2017 qui exige une motion pour mettre en œuvre la présente proposition individuelle ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 12 décembre 2017,

D E C I D E

PAR 21 OUI ET 7 NON

de demander au Conseil administratif :

- de faire distribuer une carte de légitimation individuelle à chaque conseiller municipal et conseiller administratif dans les plus brefs délais. Cette dernière sera produite sur un support robuste dans la taille usuelle (carte identité, permis de conduire). Elle portera les armoiries de la commune, le nom et le prénom de son possesseur ainsi que sa fonction. Une photo sera apposée ainsi que la durée de validité.

* * *

7. **Rapport de la déléguée du Conseil municipal au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble* (M. Girardet, MCG)**

Période: 1er juin 2016 au 31 octobre 2017

Au cours de la période susmentionnée, le comité s'est réuni à 14 reprises. Il est composé de Mme Leuenberger, maire jusqu'au 31 mai 2017, et, dès le 1^{er} juin, de M. Devaud qui lui succède en tant que maire, M. Julien Rapp, journaliste et rédacteur en chef. Mme Girardet a remplacé M. Tillmann, démissionnaire, comme déléguée du Conseil municipal avec M. Cornuz. M. Brauchli représente l'AHVM et M. Kohler le Cartel des sociétés meyrinoises. M. Baldacci est délégué du groupe consultatif, représentant le pôle économique (centre commercial de Meyrin), Mme Hentsch assure le secrétariat de rédaction.

Les séances sont planifiées un lundi par mois avec un ordre du jour. Une première partie est consacrée à l'analyse critique du dernier journal, la seconde au choix des articles pour l'édition à venir.

La structure générale du journal comprend un schéma plus ou moins établi avec un éditorial en relation avec un article, un "zoom" traitant d'un sujet de manière approfondie, une page économique puis, en fonction de l'actualité et des événements annoncés, toutes les informations des manifestations culturelles, sociales ou sportives qui se déroulent sur la Commune, ainsi que des portraits, sans oublier l'agenda, l'histoire meyrinoise et les rubriques du Naïf. Une page ludique comprenant des jeux est à l'étude.

Pour certains, l'attention portée sur les informations concernant l'écoquartier des Vergers, sous les feux de l'actualité, semble parfois trop envahissante par rapport à d'autres enjeux communaux.

Toutes les discussions et remarques font l'objet d'un procès-verbal pris en compte par le rédacteur en chef et son équipe opérationnelle. Les discussions se déroulent en bonne harmonie, ce qui permet un travail constructif.

Au-delà de l'aspect technique du journal, le comité s'est penché sur les moyens pouvant motiver l'apport de publicité par des petites entreprises meyrinoises. A également été évoqué le problème récurrent des différents événements sportifs qui se déroulent à Meyrin et ne sont pas signalés à la rédaction du journal par les organisateurs, provoquant un manque rédactionnel et d'informations à la population en la matière. Le comité s'est positionné pour faire prendre conscience aux clubs de l'opportunité pour eux d'une publication. Le Cartel, après discussion, a relancé les diverses sociétés, et le rédacteur en chef a noué de nouveaux contacts, ceci permettant de passer d'une page de sport, élément jugé trop faible par l'ensemble du comité, à deux-trois pages par édition. Un rythme que le comité souhaite poursuivre.

Des discussions ont touché voici quelque temps les séances plénières du Conseil municipal, dont les débats et votes des objets ne semblent pas toujours suffisamment complets. Nous avons surtout fait remarquer que la population n'avait pas conscience de l'investissement qu'implique la fonction de personnalité politique et de conseiller municipal dans la Commune. Le comité a ainsi lancé l'idée de visibiliser davantage cette fonction, ce qui a donné divers portraits et articles explicatifs, parus notamment dans l'édition de septembre.

Le comité de rédaction s'implique dans la relecture d'édition. Une démarche complémentaire aux relectures opérées par le rédacteur en chef et la secrétaire de rédaction. Elle suppose un engagement personnel en temps des membres du comité. Cette relecture est souvent faite au dernier moment, comme c'est le cas généralement dans la presse écrite, les articles venant fréquemment dans des délais très courts avant l'étape de correction papier chez les graphistes, et le départ des fichiers pour l'imprimeur. L'équipe opérationnelle, malgré son petit nombre, essaye d'optimiser les délais.

Le journal communal est destiné à rassembler les Meyrinois en les invitant, ou les incitant, à participer à la vie de la Commune. Dans cette optique, le comité a organisé le 17 juin un stand sur la place des Cinq-Continents, proposant un sondage de satisfaction par le biais de questions à la population meyrinoise. Même si une banderole manquait pour rendre le stand plus visible, de nombreux questionnaires ont été remplis, et le retour a été très positif. Nous avons également évité les questions du genre format, couleurs etc. Un compte rendu sera fait dans une prochaine édition.

Les membres du comité ont trouvé les différentes éditions d'une bonne qualité, en soulignant la capacité du journal à intéresser des groupes divers de la population.

Dans sa séance du 16 octobre, le comité a travaillé sur l'idée d'une édition spéciale pour le 200^e numéro du *Meyrin Ensemble*. Celle-ci a révélé une date plus importante encore, les 50 ans du journal. Il a donc été décidé de procéder à l'insertion de plusieurs points forts l'an prochain, parmi lesquels une visibilisation du travail du comité et du journal, et de l'annoncer par un éditorial dans le numéro 200.

En conclusion, le comité de rédaction a pu travailler et s'exprimer afin de trouver des solutions aux différents problèmes à résoudre et ceci dans un esprit de coopération, de tolérance et d'ouverture.

Je tiens à remercier Mme Hentsch pour sa disponibilité et son travail toujours très précis et efficace, M. Rapp pour son investissement sans faille. Mon collègue du municipal, Eric Cornuz, auquel je laisserai le soin dans son prochain rapport de vous relater les côtés plus techniques de la parution de notre journal. Merci également aux représentants du Cartel et de l'AHVM pour leur contribution. Merci au représentant du groupe consultatif pour l'apport d'un regard extérieur.

* * *

Nouveaux objets:

8. **Délibération n° 2017-38 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 330'000.- brut destiné à l'étude en vue de la réalisation de la 6^e étape du centre sportif comprenant des vestiaires et autres équipements**

M. Tschudi explique que, en juin 2016, la commission des sports a préavisé favorablement l'aménagement d'équipements supplémentaires pour le centre sportif. En effet, en raison de l'augmentation des membres du Meyrin FC et de la réalisation à venir de deux terrains synthétiques, la commission a jugé nécessaire la construction de vestiaires supplémentaires, entre autres pour les équipes de rugby, ainsi que d'autres éléments.

Sur cette base, une pré-étude a été menée pour définir l'implantation de ces vestiaires, plusieurs variantes ayant été élaborées. Le Conseil administratif a retenu une option pour laquelle une étude plus détaillée doit être menée.

M. Tschudi précise encore que les futurs vestiaires sont prévus à l'emplacement des vestiaires actuels, qui sont situés de manière centrale. Enfin, il a été jugé non pertinent de construire des locaux destinés à la voirie à cet emplacement.

M. Fabre demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière

M. Serrano propose de renvoyer cette délibération à la commission des travaux publics élargie car, au vu du montant du crédit d'étude, le budget demandé pour les travaux sera important.

Mme Murciano annonce que les Verts préfèrent renvoyer cette délibération à la commission des sports et des travaux publics conjointe. En effet, elle trouve important que les commissaires ayant déjà étudié ce sujet en commission des sports puissent poursuivre leurs travaux en commission conjointe mais ne trouve pas opportun la convocation d'une commission élargie.

Mme Girardet aimerait être assurée que la commission des sports a déjà étudié la clause du besoin.

M. Tschudi le confirme puisque cette commission a établi le programme et préavisé les différentes installations, ce qui a permis de réaliser une pré-étude et d'établir la délibération présentée ce soir.

M. Devaud ajoute que la commission des sports a établi le programme et que c'est le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie qui s'occupera du crédit d'étude et de la réalisation des équipements. Il fait encore remarquer à M. Serrano que le montant inscrit au plan des investissements à cet effet s'élevait à environ CHF 4.5 millions et qu'il a été ramené à environ CHF 2'850'000.-, tout en satisfaisant le FC Meyrin qui a participé à cette démarche.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Fabre** met en premier lieu au vote le renvoi de la **délibération n°2017-38** à la **commission des travaux publics élargie**.

Ce renvoi est **refusé par 14 oui et 15 non**, le président ayant dû voter.

Il est ensuite procédé au vote du renvoi de la **délibération n° 2017-38** à la **commission des sports et des travaux publics conjointe**.

Ce renvoi est **accepté par 19, 6 non et 2 abstentions**.

* * *

(Pause de 8h05 à 21h20)

9. **Délibération n° 2017-39 relative à la cession de la parcelle n° 14'083B au domaine privé communal et à la cession de la parcelle n° 14'084B au domaine privé, sises sur le chemin piéton du Bournoud pour une superficie de 34 m²**

M. Tschudi explique que le Conseil a déjà accepté cet échange de parcelles avec Mme Boulmier mais que de légères évolutions ont obligé l'administration à reformuler certains aspects, principalement les points 4 et 5 du "décide".

En ce qui concerne le point 4, il s'avère que Mme Boulmier a appris la présence d'une canalisation d'eau appartenant à la Commune dans le sous-sol de sa nouvelle parcelle. En conséquence, elle a demandé d'ajouter une servitude d'usage afin d'avoir l'assurance qu'elle n'aura pas à entretenir cette canalisation, ce qui va de soi puisque ceci est du ressort de la Commune.

M. Tschudi indique que la modification du point 5 concerne un petit chemin qui, autrefois, permettait de rejoindre la route de Meyrin. Toutefois la copropriété riveraine a fermé ce passage, ce qui implique que le chemin n'est quasiment plus emprunté. Il appartient à de nombreux propriétaires habitant le chemin du Bournoud mais la Commune dispose d'une servitude d'usage à pied.

En raison de l'échange de parcelles, une partie de la servitude d'usage se trouve sur la parcelle de Mme Boulmier ou en lien avec celle-ci. Il faudrait donc réinscrire une servitude d'usage en faveur de la Commune et Mme Boulmier, ce qui serait très compliqué et onéreux dans la mesure où, pour ce faire, il faudrait réunir l'ensemble des copropriétaires. C'est pourquoi il est proposé de supprimer la servitude d'usage au bénéfice de la Commune sur ce chemin privé. **M. Tschudi** fait remarquer que rien ne changerait dans la réalité puisqu'une importante haie de thuyas et un grillage séparent la copropriété de ce chemin qui n'est utilisé que par les propriétaires. Il y a donc peu de risque que ce passage soit fermé alors que la servitude d'usage n'est pas vraiment utile à la Commune.

En conclusion, et comme toutes les explications ont été fournies, il ne voit pas l'intérêt de renvoyer cette délibération en commission et propose le vote immédiat.

M. Fabre demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que le Bureau propose également le vote immédiat, lequel ne fait l'objet d'aucune opposition.

Il met donc aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité**.

M. Dumalle connaît Mme Boulmier depuis 40 ans et ne doute absolument pas du bien-fondé de sa demande. En effet, c'est une personne tout à fait respectable qui a beaucoup œuvré en faveur de la Roumanie, entre autres.

Personne d'autre ne souhaite s'exprimer et **M. Fabre** met donc aux voix la **délibération n°2017-39**

relative à la cession de la parcelle n° 14'083B au domaine privé communal et à la cession de la parcelle n° 14'084B au domaine privé, sises sur le chemin piéton du Bournoud pour une superficie de 34 m²

Vu l'intérêt public de la liaison piétonne entre la route de Meyrin et le chemin du Bournoud et l'ensemble des investissements effectués pour cette réalisation;

Vu l'ensemble des délibérations ci-dessous s'y référant;

Vu la délibération prise par le Conseil municipal en date du 2 février 1993, ouvrant un crédit de CHF 80'000.- destiné à l'étude de mise en valeur des terrains compris entre la route de Meyrin et le chemin du Bournoud, ainsi qu'à l'élaboration du projet de plan localisé de quartier y afférent;

Vu le plan localisé de quartier n° 28'868-526 situé entre la route de Meyrin et le chemin du Bournoud prévoyant, outre des logements, une liaison piétonne entre les deux chaussées précitées ainsi qu'un parc public;

Vu la délibération n° 17a/1996 relative à l'approbation du plan localisé de quartier n° 28'868-526 situé entre la route de Meyrin et le chemin du Bournoud;

Vu la délibération n° 7/1996 (ex-n° 31/1995) relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 945'000.- destiné au réaménagement du chemin du Bournoud, ainsi qu'à la réalisation d'un réseau d'assainissement en système séparatif;

Vu la délibération n° 11a/2003 relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 370'000.- destiné à la création de collecteurs et au réaménagement du chemin du Bournoud entre le chemin de la Tour et la rue Virginio-Malnati;

Vu la délibération n° 2007-09a relative à une demande de crédit de CHF 245'000.- destiné à la réalisation d'un chemin piétonnier entre la route de Meyrin et le chemin du Bournoud, ainsi qu'à la déconstruction d'un mur sur la parcelle communale cadastrée sous le n° 14'086;

Vu la délibération n° 2011-51 relative à une demande de crédit de CHF 450'500.- destiné à la réalisation d'un chemin piétonnier entre la route de Meyrin et le chemin du Bournoud, ainsi qu'un petit parc public;

Vu l'intérêt d'élargir le chemin et les échanges parcellaires nécessaires avec Mme Boulmier pour concrétiser cet échange;

Vu l'aboutissement des négociations parcellaires avec la propriétaire de la parcelle n° 14'083, Mme Josette Boulmier;

Vu le dossier de mutation n° 62/2013 concrétisant cet échange parcellaire établi par le bureau de géomètre, JC Wasser géomètre officiel et géomaticiens EPFL, SIA, le 22 septembre 2014;

Vu les plans de servitude n^{os} 1 et 2 établis par le bureau de géomètre, JC Wasser géomètre officiel et géomaticiens EPFL, SIA, le 8 juin 2017;

Vu le projet d'acte notarié établi par Maître Corine Rosset, notaire à Carouge;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2015-16 approuvée lors du Conseil municipal du 21 avril 2015;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 12 décembre 2017,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'accepter la cession par Mme Boulmier au domaine privé communal de la parcelle n° 14'083B de 34 m², telle qu'issue du tableau de mutation TM 62/2013 établi par le bureau des géomètres JC Wasser géomètre officiel et géomaticiens EPFL, SIA, pour être réunie aux parcelles n^{os} 14'084A + 14'292 pour former désormais la nouvelle parcelle n° 14'804,
2. d'accepter la cession du domaine privé communal au domaine privé de Mme Boulmier, de la parcelle n° 14'084B de 34 m², telle qu'issue du tableau de mutation TM 62/2013 établi par le bureau des géomètres JC Wasser géomètre officiel et géomaticiens EPFL, SIA,

3. d'accepter la constitution de la servitude de passage à pied et à véhicules (jaune) figurant au plan de servitude établi par le bureau des géomètres JC Wasser géomètre officiel et géomaticiens EPFL, SIA, le 8 juin 2017, qui grèvera les parcelles n^{os} 14'804 (propriété de la commune de Meyrin) et 11'928 (dépendance) au profit de la parcelle n° 14'803 (propriété de Mme Josette Boulmier), ceci à titre gratuit,
4. d'accepter la constitution des servitudes canalisations (EU-EP) figurant au plan de servitude établi par le bureau des géomètres JC Wasser géomètre officiel et géomaticiens EPFL, SIA, le 8 juin 2017, qui grèveront les parcelles n^{os} 11'928 (dépendance) et 14'803 (propriété de Mme Josette Boulmier) au profit de la commune de Meyrin, ceci à titre gratuit,
5. d'accepter la renonciation par la parcelle n° 14'084 à la servitude de passage à pied (servitude temporaire) prise au profit de la parcelle n° 14'084 et en charge sur les parcelles n^{os} 14'292 et 14'291, annexe 2068 le 1^{er} mars 2005 (RS 57943),
6. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer les actes nécessaires et utiles aux diverses cessions et constitutions de servitudes décrites sous les trois points ci-dessus,
7. de demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la Commune de tous les droits d'enregistrement et émoluments.

* * *

10. **Délibération n° 2017-40 relative à la formalisation de l'échange d'une partie de copropriété représentant 23.1 m² sur la parcelle n°14'454A, propriété privée, d'une surface de totale de 55.35 m² sise en zone 4B protégée, située au chemin des Arbères 2, contre une surface de terrain de 23.1 m² située sur la parcelle n°14'454B, pour CHF 18'480.- en complément de la délibération n° 2017-21**

M. Tschudi rappelle que le Conseil a approuvé le 12 septembre dernier une délibération permettant d'acquérir l'ensemble d'un chemin que la Commune avait en copropriété avec deux propriétaires de villas, de manière à pouvoir réaliser un cheminement pour les personnes à mobilité réduite avant l'hiver. A cet effet, le vote immédiat et la clause d'urgence avaient été demandés.

Il ajoute que le coût d'acquisition était diminué par le fait que la Commune vendait une partie de la cour pour faire un parking. Le Conseil d'Etat a accepté la clause d'urgence mais a demandé qu'une nouvelle délibération soit présentée qui mentionne l'échange de terrains avec soulte, à savoir qu'une partie du terrain acquis est payée par celui vendu.

M. Tschudi termine en relevant que ce dossier avait été présenté dans la précipitation et que les négociations avec les copropriétaires n'avaient pas été aisées.

Il demande donc le vote immédiat dans la mesure où cette délibération ne modifie rien mais rend plus explicite certains aspects.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Fabre** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité**.

Il n'y a pas de prise de parole et **M. Fabre** met donc au vote la **délibération n°2017-40**

relative à la formalisation de l'échange d'une partie de copropriété représentant 23.1 m² sur la parcelle n°14'454A, propriété privée, d'une surface de totale de 55.35 m² sise en zone 4B protégée, située au chemin des Arbères 2, contre une surface de terrain de 23.1 m² située sur la parcelle n°14'454B, pour CHF 18'480.- en complément de la délibération n°2017-21

Vu la délibération n°2017-21 relative à l'ouverture d'un crédit brut de CHF 76'000.- destiné à l'acquisition partielle de la parcelle n°14'454, propriété privée, d'une surface de 55.35 m² sise en zone 4B protégée, située au chemin des Arbères 2, en vue de finaliser le parc à l'entrée du quartier des Vergers depuis l'avenue de Vaudagne ;

Vu l'interpellation du service de la surveillance des communes sur le fait que la délibération ci-dessus ne mentionnait pas explicitement le fait que la commune de Meyrin échangeait, dans le cadre de cette transaction, une part de copropriété de 23.1 m² faisant partie de la parcelle n°14'454 contre un équivalent de même surface à déduire de son acquisition ;

Vu la clause d'urgence requise et obtenue dans le cadre de la délibération n°2017-21 ;

Vu l'adoption à l'unanimité par le Conseil municipal de la délibération n°2017-21 dans le cadre de sa séance du 12 septembre 2017 ;

Vu que la présente délibération ne modifie en rien l'équilibre financier de la transaction faisant l'objet de la délibération n°2017-21 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 12 décembre 2017,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'autoriser le Conseil administratif, dans le cadre de l'acquisition de la parcelle n°14'454A faisant l'objet de la délibération n°2017-21, à échanger une part de copropriété de 23.1 m² en sa possession sur la parcelle n° 14'454B, contre l'équivalent en surface sur la parcelle n°14'454A, propriété privée sise en zone 4B protégée, située au chemin des Arbères 2, pour un volume financier équivalent à CHF 18'480.- selon le projet d'acte notarié établi le 30 octobre 2017 par Me Corine Rosset, et selon le projet de mutation parcellaire établi le 28 août 2017 par M. Kùpfer, géomètre officiel,
2. de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celles-ci,
3. de charger le Conseil administratif de la signature des actes notariés nécessaires.

* * *

11. Délibération n° 2017-31a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 37'000.- en vue de la réalisation d'un concept territorial de signalétique de mobilité douce. Rapport de la commission d'information et communication (B. Lüthi, S)

M. Ortelli donne lecture du rapport, rédigé par Mme Lüthi, de la commission d'information et communication tenue le 7 novembre 2017, sous la présidence de Mme Hartmann et en présence de Mme Leuenberger, M. Tschudi ainsi que M. Solai, secrétaire général, et M. Fohrer, responsable de l'information:

"La séance est consacrée à l'étude de la délibération n°2017-31a relative au projet de la signalétique de la mobilité douce. Madame la présidente fait constater l'existence d'une motion adoptée en 2010 par le Conseil municipal mais jamais traitée par le Conseil administratif. Afin de la mettre à jour, elle propose de l'ajouter à la délibération susmentionnée.

M. Fohrer présente le projet dont les objectifs se résument dans la mise en valeur du patrimoine meyrinois et la mise en évidence des lieux d'intérêt définis par le Conseil administratif tels que les quartiers, les lieux sportifs, les lieux culturels et les institutions communales. D'autre part, le Conseil administratif décide d'avoir des panneaux physiques avec la possibilité de créer une application smartphone présentant la réalité augmentée. A préciser que le concept recherché doit : étudier l'emplacement des panneaux ; éviter au maximum la pollution visuelle ; avoir une cohérence avec l'identité de la Commune ; avoir un maillage enrichi par le plan directeur communal ; s'arrêter à l'entrée des quartiers ainsi que des territoires et aller jusqu'aux bâtiments et complexes.

Selon M. Fohrer, le concept territorial nécessite une étude qui se déroule en deux étapes. La première devra définir et cadrer la mission. A ce propos, les services de communication, de l'urbanisme, de la police, de la gérance doivent se réunir dans un atelier afin d'identifier et de définir ensemble les destinations, les parcours

cyclables, l'emplacement des panneaux, etc. Tandis que la deuxième étape, elle, comprend une première phase concernant l'élaboration des concepts de signalétique piétons et vélos destinés à être balisés sur les cartes. Puis, une deuxième phase d'étude permettant de définir l'estimation moyenne du coût de la mise en œuvre. Cette dernière doit aboutir au crédit de réalisation déjà mis au plan d'investissement avec le montant de CHF 330'000.- incluant l'application smart-phone la "réalité augmentée" estimée à CHF 50'000.-.

A la fin de la présentation, un commissaire désire savoir si le projet couvre tout le territoire de Meyrin en incluant Cointrin, et si des indications seront données à l'entrée du territoire afin de guider la mobilité douce. M. Fohrer confirme que oui et que c'est l'étude qui permettra d'affiner le choix des points d'entrée dans tout le territoire.

Une autre commissaire demande s'il est envisagé d'indiquer dans le maillage le temps approximatif du déplacement à pied d'un point à l'autre. M. Fohrer mentionne que les informations fournies indiquent aussi le temps des parcours. M. Tschudi intervient pour dire que Meyrin peut s'inspirer, d'une part, de la ville qui a pris en compte cette donnée dans son plan et, d'autre part, de certains cantons tels que Winterthur et Sulzer Areal qui donnent des informations pour tous les moyens de transport (voitures, trains, etc.). Selon lui, indiquer le temps pour les vélos et les piétons peut être une option incitative et éclairante.

La même commissaire relève qu'il serait pertinent de faire appel à la Haute école d'art et de design. Elle propose d'installer sur la future place "cœur de cité" un panneau illustrant toutes les nationalités représentées à Meyrin en indiquant la capitale de chaque pays.

Un commissaire pose la question sur la possibilité d'intégrer les TPG dans la réflexion afin d'inclure les arrêts de bus dans la signalétique. M. Tschudi précise que, bien que les TPG consultent les communes à ce propos, ils souhaitent toujours avoir des noms très courts.

Quant à la question concernant la signalétique sur l'esplanade des particules au Cern, Mme Leuenberger signifie que le projet porté par le Cern a fait l'objet d'une concertation avec la Commune et, d'entente entre les deux, la signalétique sera déployée par le Cern.

La question d'une réflexion large sur la mise en valeur de la Commune était posée par plusieurs commissaires. Cela rejoint la demande de la présidente d'intégrer la motion de décembre 2010 à la délibération n°2017-31 devenue n°2017-31a. A ce sujet, Madame la conseillère administrative souligne que la réalité augmentée offre l'opportunité à la Commune pour répondre aux objectifs du projet tout en respectant l'esprit du concept recherché.

Un commissaire voulait savoir si cette étude ne concerne que des panneaux sur pied ou sur mur. M. Fohrer rappelle que l'étude à ce stade porte sur la spatia-lisation. Quant à la forme, c'est le groupe de travail qui en décidera. Pour ce faire, le même commissaire suggère un recours au QR4. M. Fohrer confirme que les codes semblent être très adaptés.

Un commissaire attire l'attention pour penser aux personnes non connectées et aux personnes venant pour la première fois sur la Commune. M. Fohrer explique qu'en premier lieu, la spatialisation est physique. Il ajoute que "la réalité

augmentée" vient pour compléter en offrant un potentiel bien supérieur. A ce sujet, Madame la présidente désire savoir si, d'une part, les personnes malvoyantes étaient intégrées dans la réflexion et, d'autre part, si l'on a pensé aux personnes se déplaçant à cheval. M. Fohrer confirme que non. Madame la conseillère administrative confirme que la réponse adéquate à la problématique des malvoyants ne peut être résolue que par la "réalité augmentée", quant à la mobilité équestre, elle souligne qu'elle ne fait pas l'objet de la délibération présentée ce soir. Elle rappelle qu'elle est soumise actuellement au régime de la circulation routière. Une autre commissaire suggère que les panneaux soient fluorescents pour permettre une visibilité nocturne.

La discussion sur la motion étant ouverte, un commissaire relève qu'il ne voit pas le rapport entre la motion et la délibération étudiée. Il pense que les objectifs fixés par la motion ont été atteints et demande une réponse au Conseil administratif. Madame la conseillère lui répond qu'elle partage son constat et que l'identité visuelle de la Commune a été redéfinie. Elle déclare relever un lien entre la délibération et la motion qui se note dans la mise en valeur du patrimoine communal.

Deux commissaires soulignent que dans le cadre de la motion, bien des actions ont été menées par la Commune, ils proposent de les intégrer dans la délibération. Selon eux, cela permet de mettre en évidence la réflexion du Conseil municipal datée en 2010. D'autre part, elle permet de réaliser ce qui n'a pas été fait jusqu'à maintenant comme identifier un logo phare.

M. Fohrer affirme que la valorisation du patrimoine est propre à l'identité visuelle des espaces eux-mêmes et se fait dans le cadre des nouveaux projets. Ne partageant pas cet avis, une commissaire argumente que dans ce cas, la route de Meyrin ne portera jamais de signalétique, alors que les automobilistes doivent être informés.

Madame la conseillère administrative affirme que la motion peut être mentionnée dans les considérations de la délibération, mais elle ne peut en aucun cas faire l'objet d'une démarche d'information (sur panneau) d'entrée en territoire de Meyrin. Un commissaire fait remarquer qu'il n'y a pas de panneau qui indique l'entrée sur Meyrin au passage sur les Avanchets. Monsieur le conseiller administratif propose de vérifier l'existence des panneaux à l'entrée de Meyrin tout en menant une réflexion sur la pertinence de leur emplacement.

Une commissaire voulait savoir si la réflexion menée en 2010 pensait à des slogans comme c'est le cas de Vernier et Lancy. Madame la conseillère révèle que les discussions de l'époque étaient plutôt portées sur le statut de Meyrin : ville ou commune. M. Solai ajoute qu'il y a eu une volonté de ne pas avoir un logo par crainte de s'en lasser rapidement. D'autre part, aucune proposition pertinente n'a été faite.

L'introduction du "vu" pour inclure la motion dans la délibération a été acceptée à l'unanimité. La délibération, devenue n°2017-31a, a aussi été acceptée à la majorité en étant préavisée par neuf oui et l'abstention des deux PLR."

Au nom des Verts, **Mme Tschudi-Spiropulo** fait la déclaration suivante:

"Cela fait de nombreuses années que les Verts regrettent que la ville de Meyrin ne dispose pas, à l'instar de toutes les villes et de nombreux villages, d'une signalétique piétonne. Nous regrettons également qu'il n'ait jamais été donné suite à

notre demande de mettre aux entrées de notre ville des panneaux faisant la promotion de lieux méritant que l'on s'attarde à Meyrin. Nous avons bien compris que le crédit d'étude de cette délibération n'intègre pas cette signalétique-là, mais vise une signalétique piétonne. Nous reviendrons ultérieurement sur notre proposition. La signalétique dont il est question ici prend à nos yeux également tout son sens. Une telle signalétique poursuit au moins trois objectifs qui nous tiennent à cœur :

1. Elle permet à la ville de se montrer accueillante et bienveillante indiquant aux personnes venant de l'extérieur en train, en tram, en bus ou à vélo comment atteindre rapidement des lieux publics tels la mairie, le théâtre Forum, la patinoire, le jardin botanique, la piscine, le lac des Vernes ou les marais de Mategnin.
2. De ce fait, elle met en valeur ces différents lieux qui font que Meyrin n'est pas qu'une banlieue, mais une ville disposant d'un patrimoine culturel précieux, d'infrastructures sportives de qualité et d'espaces naturels riches en biodiversité. Elles les identifient comme faisant partie de la ville de Meyrin.
3. Enfin, en indiquant les durées de parcours approximatives, elle encourage la marche à pied et contribue ainsi à la santé publique.

Nous regrettons cependant le temps beaucoup trop long que prend la mise en place effective de cette signalétique souhaitée depuis longtemps. Nous n'en voulons toutefois ni au Conseil administratif, ni au responsable de la communication, car nous sommes conscients que notre Conseil a refusé de leur accorder dans le passé les ressources nécessaires. Ceci a aujourd'hui des conséquences.

Le quartier des Vergers met en place une signalétique, le nouveau quartier à Cointrin nécessite rapidement une signalétique. Des privés mettent en place des signalétiques qu'il est difficile de refuser sous prétexte que la Commune n'arrive pas à suivre. Dès lors, nous risquons de nous retrouver face à un foisonnement de signalétiques différentes à Meyrin, ce que nous déplorons. Nous espérons donc que, grâce au nouveau chargé de communication prévu dans le budget 2018, nous arriverons encore à éviter cette belle cacade de panneaux différents et réaliser rapidement une signalétique piétonne couvrant l'ensemble du territoire meyrinois.

C'est fort de l'espoir qu'elle n'arrive pas trop tard et ne soit dès lors pas une dépense inutile que nous voterons cette délibération."

Mme Osmani donne lecture de la position des socialistes:

"Il était de l'avis de la quasi unanimité des commissaires que cette signalétique était la bienvenue, ceci tout en conjuguant le souci de mobilité douce qui nous préoccupe avec la mise en valeur des divers lieux sur la commune ou ville de Meyrin.

Il est vrai que certaines préoccupations non négligeables avaient été soulevées notamment, pour rappel, le souci d'adaptation et de visibilité aux personnes malvoyantes ainsi que les personnes âgées qui pourraient susceptiblement être dépassées par la réalité augmentée. Il nous semble aussi que celle-ci ainsi que toutes les bonnes idées désirant accompagner les différentes phases ont été entendues.

Comprenant ainsi le bien-fondé et l'ambition de ce projet, le groupe socialiste sera naturellement favorable à cette délibération."

Mme Girardet fait part de la position du MCG:

"De la simplicité, svp.

Le Naïf du dernier numéro du journal communal *Ensemble* reprend avec le sourire une remarque que le Conseil administratif a déjà entendu depuis plus de quatre ans concernant la signalétique pédestre officielle placée sur le carrefour du Village !

Les hordes de promeneurs qui descendent du tram pour se rendre à Bourdigny, sont joyeusement invitées à faire le détour par l'avenue de Vaudagne. Pensant pouvoir passer au travers des Vergers, elles devront aller visiter la patinoire pour enfin se remettre dans la direction du Fort de l'Ecluse le long de l'avenue Louis-Rendu !

Je tire trois enseignements de ce constat :

Premièrement : le Conseil administratif n'est pas tout à fait vif pour répondre aux questions réitérées et à la motion du Conseil municipal (motion n°2010-11a sur la signalétique votée le 16 décembre 2010 est restée sans effet jusqu'à ce jour !).

Deuxièmement : une signalétique, aussi complète soit-elle, ne remplace jamais le bon sens et la réflexion de l'utilisateur de l'espace public.

La troisième évidence : l'espace public est en constante évolution. Pour preuve, le parcours pour la sortie des cavaliers en direction de Satigny. Il s'apparente davantage à un parcours du combattant, avec ses obstacles-surprises, ses haies improvisées et ses rivières revitalisées ! Aucune indication n'aura été fiable plus d'une semaine, alors que les signalétiques officielles renvoient trop souvent dans des impasses infranchissables à cheval comme à pied.

Alors oui, si cette nouvelle étude cherche à répondre avec simplicité aux déplacements des personnes à mobilité douce vers des points marquants de la Commune (pas de la seule Ville) sans leur organiser des promenades incertaines, le MCG soutiendra cette délibération.

Nous rappelons toutefois au Conseil administratif que ce n'est pas son programme de législation qui importe, mais celui du Conseil municipal qu'il s'agit de respecter ! La finalisation de la motion votée en 2010 le lui rappelle avec douceur, raison pour laquelle il était urgent de la faire figurer dans les considérants et de remercier le Conseil administratif d'y avoir répondu aussi promptement avant Noël."

Mme Boccard fait part de la position du PDC:

"La richesse d'une signalétique tant pour les piétons que pour les cyclistes favorisera d'autant plus la mobilité douce sur notre terrain communal. Notre groupe approuvera donc ce crédit d'étude de CHF 37'000.-."

Au vu de tout ce qui a été dit en commission et ce soir, **M. Boccard** annonce que le groupe PLR soutiendra cette délibération.

Il va de soi que l'UDC acceptera également ce projet, indique **Mme Hayes** qui ajoute que la Commune a absolument besoin d'une signalétique pour les piétons, les malvoyants et les visiteurs qui doivent parfois se renseigner auprès d'autres piétons. Elle espère donc qu'une nouvelle signalétique sera rapidement mise en place.

Il est ensuite procédé au vote de la **délibération n°2017-31a**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 37'000.- en vue de la réalisation d'un concept territorial de signalétique de mobilité douce

Vu l'objectif du Conseil administratif exprimé dans le programme de législature de favoriser la mobilité douce sur son territoire ;

Vu la définition en cours d'un plan communal de cheminement piétonnier ;

Vu le développement de la Ville avec l'ouverture de l'écoquartier des Vergers ;

Vu la nécessité de structurer les logiques de signalétique communale ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2017-2027 ;

Vu la motion n°2010-11 adoptée par le Municipal en date du 16 décembre 2010 demandant d'étudier la mise en valeur de la ville de Meyrin ;

Vu le rapport de la commission d'information et communication;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 12 décembre 2017,

DECIDE

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de procéder à une étude pour la réalisation d'un concept territorial de signalétique de mobilité douce communal ayant pour objectif de :
 - a. spatialiser les destinations, les lieux de prise en charge et les principaux itinéraires à baliser pour chaque mode ;
 - b. clarifier les informations communes aux piétons et aux cyclistes ;
 - c. quantifier de manière précise le nombre de panneaux et leur localisation sur le territoire ;
 - d. chiffrer de manière plus précise la réalisation du concept ;

2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 37'000.- destiné à cette étude ;
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
5. en cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon ;
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 37'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

* * *

12. Délibération n° 2017-29 relative au financement des travaux de rénovation de la ferme de la Planche, d'un montant brut de CHF 2'603'200.-. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc élargie (F. Grognuz, LR)

M. Grognuz donne lecture du rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc élargie, tenue le 8 novembre 2017, sous la présidence de M. Bocard et en présence de M. Tschudi ainsi que Mme Griffond, MM. Lucchini, Solai et Terracol, de l'administration communale:

"Le président ouvre la séance présente les différents intervenants et l'ordre du jour de cette double séances de commission sur la ferme de la Planche, sur l'agriculture urbaine dans le quartier des Vergers et plus particulièrement sur l'entretien des dépendances communales et privées.

Le président donne la parole à M. Tschudi sur le futur de la ferme de la Planche. Il nous explique que le projet prévoit d'installer un agriculteur urbain dans cette ferme qui sera rénovée si le Conseil municipal accepte cette délibération. Le conseiller administratif souligne aussi l'importance de ce bâtiment qui fait partie du patrimoine de notre commune. Il cède ensuite la parole à Mme Griffond qui nous parlera plus particulièrement de l'agriculture urbaine dans le quartier des Vergers.

Le slogan choisi pour illustrer ses propos est "De la fourche à la fourchette". Elle nous explique aussi les futurs projets qui vont se développer, notamment les potagers urbains d'ici 2018, et les prochains qui seront créés dans les années suivantes. La cheffe de projet nous parle aussi de l'ouverture du SSP (super marché participatif) l'année prochaine. De plus, elle nous parle aussi plus en détails du fermier urbain. Son cahier des charges est en cours de rédaction.

Les tâches de l'agriculteur urbain seront les suivantes : mettre en place des activités de maraîchage, de gestion des vergers dans le quartier, un encadrement du jardinage urbain et, pour finir, l'entretien des espaces publics.

Suite à cette présentation, le président ouvre un premier temps de questions. Un commissaire souhaite en savoir davantage sur le cahier des charges et sur la viabilité économique du projet, et surtout avoir plus d'informations sur la surface qui sera prise en charge par ce fermier urbain. M. Lucchini répond que le fermier urbain sera rétribué à CHF 7.40 du m² pour une surface de 45'000 m². Il aura un contrat de prestation avec la Commune mais sera considéré comme un indépendant. De plus, il disposera de 10'000 m², prévu pour faire du maraîchage urbain. Le paysan vendra sa production. Ce dernier hectare n'est pas concerné par le contrat de prestation.

Après cette première période de question, M. Lucchini retrace l'historique de l'environnement de la ferme de 1940 à nos jours et nous parle de ses derniers occupants et du projet qui est prévu. Il nous parle ensuite des affectations des différents étages: au rez, un espace d'accueil, au 1^{er}, un espace habitation, et au 2^e une mezzanine sera construite.

Le devis général estimatif est de CHF 2'603'200.- TTC, établi sur la base d'une estimation sommaire, avec une précision de +/- 20% selon le degré de définition du programme et la répartition des postes en différentes phases.

Il comprend les postes suivants : travaux préparatoires (CHF 152'510.-), bâtiments (CHF 1'224'776.50), équipement d'exploitation (CHF 280'000.-), aménagements extérieurs (CHF 75'593.-) pour un total des travaux de CHF 1'732'879.50 HT.

Les divers et imprévus (5-10% sur le total des travaux HT) s'élèvent à CHF 173'287.95, les honoraires HT à CHF 408'538.- (architectes et ingénieurs, inclus honoraires de la délibération).

Le président ouvre ensuite un autre temps de questions. Un commissaire s'interroge sur le loyer qui est prévu dans la délibération. On lui répond que ce dernier n'est pas encore défini et qu'il pourra évoluer en fonction de l'occupation ou non de l'appartement. La première séance de commission se termine.

La 2^e séance de commission reprend, et le président donne la parole aux commissaires pour des questions. Un commissaire trouve que le prix de cette rénovation est tout à fait accessible et s'étonne de ne pas voir figurer de subvention dans le montant de la délibération.

L'administration lui répond qu'il est plus prudent de ne pas les faire figurer mais que l'on peut s'attendre à obtenir des subventions.

Un autre commissaire, ancien utilisateur de ces lieux, s'interroge sur le chauffage au mazout de ce lieu et souhaite savoir si ce bâtiment pourra être raccordé au chauffage à distance. M. Lucchini note la question et celle-ci sera étudiée de manière plus précise lors du changement d'installation en 2023.

Après ce débat, le président soumet au préavis de la commission Vergers ad hoc, le montant de la délibération qui est approuvé par 8 oui (2 PS, 2 Verts, 1 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 3 abstentions (2 PDC, 1 PLR)

Au nom des Verts, **M. Amato** fait la déclaration suivante:

"La ferme de la Planche. Vous le savez tous autour de cet hémicycle, ce sujet me tient à cœur.

Les scouts sont sur le point de quitter ce magnifique bâtiment pour rejoindre de nouveaux locaux. Mais alors que va-t-on en faire ? Y aurait-il un nouveau projet de cabinet médicaux ? Des bureaux de l'administration communale ? Et bien non, le Conseil administratif a décidé que ce bâtiment serait rénové pour devenir... une ferme !

Etrange ! Alors que le nombre de fermiers tant à diminuer, voilà que l'on nous propose de rénover cette ferme pour qu'elle retourne à sa fonction première ! Pourtant elle va bientôt se retrouver au milieu de la ville avec, d'un côté, l'hôpital de la Tour qui rêve de s'étendre encore et, de l'autre, le quartier des vergers.

Et bien justement, c'est dans ce nouveau quartier que le futur paysan urbain développera son activité et, grâce à cette ferme, ce projet ambitieux qui vise à garder la mémoire de ce qu'il y avait sur cet espace avant la construction de ce quartier.

Ce projet de rénovation vise surtout à préserver notre patrimoine. En effet, on nous a présenté ce bâtiment qui est plus que centenaire, qui est actuellement dans un état de délabrement avancé, qui sera remis dans sa fonction initiale, et ceci à coût très modéré !

La seule chose qui nous dérange dans ce projet, c'est la conservation du chauffage à mazout. Celui-ci venant d'être rénové et, dans un souci d'économie, nous ne demanderons pas son changement immédiatement. Cependant, nous souhaitons que lorsqu'il sera l'heure de rénover la chaudière, soit la changer, une solution écoresponsable soit prise.

Les Verts de Meyrin-Cointrin remercient l'administration pour ce beau projet, et voteront favorablement cette délibération, et espèrent que vous en ferez tous de même !"

Mme Kunz-Félix mentionne que le PLR n'a jamais caché non seulement son intérêt à rénover le patrimoine meyrinois mais aussi pour le concept d'une ferme urbaine en lien avec le quartier des Vergers et qui inscrit l'agriculture au cœur des préoccupations des autorités meyrinoises.

Les membres de son parti sont conscients de l'importance de la rénovation de ce bâtiment dans le cadre de la construction du quartier des Vergers et s'en réjouissent. Ils relèvent toutefois que certaines rénovations doivent encore être réalisées depuis longtemps et espèrent que celle-ci sera un point de départ.

Enfin, une fois n'est pas coutume, elle note que le montant prévu pour cette rénovation est tout à fait raisonnable et que le fait de s'y tenir constituera un vrai défi pour l'administration.

En conclusion, son parti approuvera cette délibération.

M. Ortelli donne lecture de la position de son parti:

"Rome ne s'est pas faite en un jour, dit-on ! Meyrin, presque !

Meyrin, première cité satellite de Suisse. Conçue et construite en grande partie dans les années 60-70 dans une philosophie et des conditions qui étaient propres à cette période. Le but était purement utilitaire, construire vite pour loger beaucoup de monde.

Nous n'avons donc pas la chance d'avoir le même héritage urbanistique, le même patrimoine architectural que d'autres villes au passé historique bien plus prestigieux !

Et voilà que juste en face du nouveau écoquartier des Vergers, lui aussi réalisé au pas de charge, à proximité directe de l'hôpital de la Tour en pleine transformation, au bord de la route qui mène vers l'un des plus prestigieux centres de recherche scientifique de la planète, nous avons la ferme de la Planche, bâtiment historique témoin de la mémoire agricole de notre Commune. Actuellement désaffectée, en proie aux dégradations et au délabrement rapide, elle est pourtant inscrite à l'inventaire du patrimoine architectural.

En réhabilitant, comme proposé dans la délibération, ce lieu au passé emblématique, stratégiquement situé, nous sauvegardons non seulement notre mémoire collective, mais nous activons aussi notre avenir.

Cette ferme peut devenir un symbole de progrès en intégrant les nouvelles visions de l'agriculture urbaine, en créant une activité maraîchère au sein du quartier, en établissant le lien avec les nouvelles et futures thématiques de l'alimentation et avec le supermarché participatif paysan. Nous nous projetons vers l'avenir avec un outil qui rendra notre commune plus apte à affronter les défis du monde de demain et participera à rendre notre cité plus conviviale.

Nous estimons qu'il est de notre devoir de saisir cette opportunité, de léguer ce bel objet aux générations futures, d'autant plus que l'investissement est raisonnable et que nous pourrions compter sur des subventions des services patrimoniaux.

Les socialistes de Meyrin voteront en faveur de cette délibération et vous invitent à en faire de même."

M. Tremblet relève qu'il serait incongru de faire venir un agriculteur de loin pour entretenir les arbres fruitiers et cultures d'un écoquartier. Il est donc naturel que la ferme de la Planche retourne à son utilisation première.

En outre, le coût de cette rénovation est raisonnable et la Commune pourra bénéficier de subventions car l'office de l'agriculture, qui est favorable aux fermes urbaines, acceptera probablement de soutenir financièrement ces travaux.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC soutiendra cette délibération."

M. Frauchiger fait part de la position du MCG:

"Cette vieille bâtisse qui, aux fils des siècles se trouve entre de l'écoquartier des Vergers et à proximité directe de l'hôpital de la Tour, dans un quartier en pleine mutation, mérite enfin un relookage de circonstance. Oui, il faut réhabiliter de ce bâtiment au passé emblématique et historique. Ce magnifique patrimoine actuellement désaffecté est en proie aux déprédations et au délabrement mérite vraiment un petit coup de rajeunissement. Notre devoir est d'entretenir ce patrimoine et de le restaurer selon les exigences de la protection des sites classés.

Sans rentrer dans les détails techniques, le descriptif nous a permis de suivre avec un certain intérêt ce projet de cette réhabilitation. Le but initial de ce projet sera ainsi atteint, soit une parfaite intégration du quartier dans son contexte élargi, un lien proche du fermage et des habitants de l'écoquartier des Vergers, et un futur agriculteur dont le cahier des charges sera clairement établi pour l'exploitation du lieu.

Nous ne pouvons que nous réjouir que ce dossier prenne vie en soutenant cette délibération."

M. Hubert est heureux d'arriver enfin au bout avec ce dossier et trouve qu'il s'agit d'un beau projet. Il a pris note que des travaux importants devaient être réalisés sur la partie "ferme" et, à l'attention de M. Amato, fait remarquer qu'il serait erroné de changer un chauffage neuf.

En conclusion, il estime qu'il est temps de donner une meilleure image à cette ferme située à l'entrée de la Commune.

La parole n'est plus demandée et **M. Fabre** met donc aux voix la **délibération n°2017-29a**

relative au financement des travaux de rénovation de la ferme de la Planche, d'un montant brut de CHF 2'603'200.-

Vu la modification de zones n^{os} 29'049-526 et 29'483-526 soumise à enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2005 et approuvée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005 ;

Vu la résolution n° 15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier" ;

Vu le plan localisé de quartier n° 29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010 et l'adoption du même plan le 6 avril 2011 par le Conseil d'Etat ;

Vu la délibération n°2017-03a relative au financement des travaux de réalisation de l'espace public (domaine public, privé communal et parcelle de dépendances) de l'écoquartier des Vergers d'un montant de CHF 42'114'736.52 ;

Vu l'importante mutation urbaine en cours dans le secteur ;

Vu la construction et mise en service de la trémie d'évitement du village visant à pacifier et faciliter les liens entre les deux côtés de la route de Meyrin ;

Vu la volonté affirmée et partagée avec la Commune par l'Hôpital de la Tour de travailler en commun sur un véritable projet d'espace public répondant à la nouvelle situation urbaine ;

Vu la vision territoriale à moyen terme (plan directeur communal), les réflexions en cours sur le secteur Zimeysa nord et l'enjeu d'une cohérence paysagère à l'échelle communale ;

Vu la valeur patrimoniale du bâtiment datant de la première moitié du XIX^{ème} siècle et son inscription à l'inventaire du patrimoine architectural (1993) suivant la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976 (LPMNS) et les obligations inhérentes ;

Vu les subsides et aides au financement alloués pour la restauration de bâtiments patrimoniaux, ainsi que pour le soutien aux infrastructures agricoles ;

Vu la zone agricole sur laquelle la ferme de la Planche est située et qui comprend le parc J.-D.-Maillard ;

Vu l'état de délabrement et d'insécurité (installations électriques en particulier) ayant conduit à ne plus autoriser l'usage du bâtiment ;

Vu les actes de vandalisme et les déprédations constatés depuis et dus notamment à la non occupation du bâtiment ;

Vu les réactions favorables exprimées par le Conseil municipal lors de la présentation sommaire du projet lors de la commission ad hoc Vergers du 28 juin 2017 ;

Considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt public en même temps que la réalisation du quartier des Vergers, afin de limiter dans le temps les nuisances générées par ce chantier ;

Vu l'intention exprimée lors des commissions ad hoc Vergers des 12 octobre et 30 novembre 2016 de développer un projet d'agriculture urbaine dans le quartier ;

Vu la volonté manifestée, notamment dans le cadre des démarches participatives, de développer les projets d'alimentation, maraîchage urbain, potagers urbains, vergers, atelier de transformation, en réponse au concept d'alimentation et agriculture urbaine au sein du quartier ;

Vu le devis établi le 1^{er} juin 2017 par l'Atelier Féroé, bureau d'architectes ;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979 ;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT) ;

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD) ;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc élargie ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 12 décembre 2017,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 1.- représentant la valeur comptable de la ferme de la Planche,

2. de réaliser les travaux de rénovation de la ferme de la Planche,
3. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'603'200.- destiné à financer l'ensemble des phases inhérentes à ce projet ainsi que l'ensemble des prestations nécessaires pour la rénovation du bâtiment et le reconditionnement des espaces extérieurs attenants,
4. qu'une somme sera attribuée au Fonds d'art contemporain, selon le règlement fixant les conditions d'attribution au fonds,
5. qu'une somme sera attribuée au Fonds communal d'énergie de la commune de Meyrin, selon le règlement d'application fixant les conditions d'attribution au fonds,
6. de comptabiliser les subsides et aides de l'Etat, dont la rétrocession sera demandée (montant pas encore connu), directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier,
7. de comptabiliser les dépenses de CHF 2'603'200.- directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier,
8. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'603'200.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

13. Délibération n° 2017-36a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 220'000.- TTC destiné à la révision du plan directeur communal. Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité (M. Amato, Ve)

M. Amato donne lecture du rapport des commissions d'urbanisme et mobilité tenues les 17 octobre et 22 novembre 2017 sous la présidence de M. Tremblet et en présence de M. Tschudi ainsi que MM. Chappuis et Malacorda, du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie:

"Séance du 17 octobre 2017

M. Tremblet ouvre la séance et explique que cette séance est la première d'un long processus, celui de la révision du plan directeur communal. Cette séance ainsi que les suivantes viseront dans un premier temps l'élaboration d'un cahier des charges pour la révision du plan actuel. Celui-ci est entré en vigueur début 2011 après 31 séances de commission.

M. Tschudi explique que la révision demande que l'on se projette dans l'avenir avec un esprit d'anticipation et de vision. Cette version du PDCom sera élaborée en concertation avec les communiens, ce qui est une nouveauté.

M. Malacorda prend ensuite la parole. Il rappelle que l'objectif de cette soirée est de créer un cahier des charges pour la révision du PDCom qui permettra de prendre la mesure de la délibération à déposer devant le Conseil municipal.

M. Malacorda aborde le contexte général de ce PDCom. Celui-ci est un instrument de planification qui fixe des orientations stratégiques de développement du territoire communal à moyen terme. Il détermine des buts à atteindre, des objectifs, des principes et des mesures d'aménagement. Il développe la vision territoriale des autorités communales et s'inscrit dans le cadre fixé par le plan directeur cantonal. Il sert à anticiper les besoins, orienter les projets, programmer les équipements et planifier les moyens financiers correspondants.

Le plan directeur communal assure quatre fonctions principales. Il est un instrument de cohérence des politiques publiques, de coordination, d'information et d'impulsion. C'est un outil de dialogue entre le Canton, la Commune et la population.

Le PDCom actuel a été adopté par le Conseil municipal le 27 avril 2011 et approuvé par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2011. Le PDCant a été adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013, avec réserve par le Conseil fédéral le 29 avril 2015 et a subi des adaptations en 2015 et 2016. Une révision du plan directeur communal est donc nécessaire avant 2019.

M. Malacorda poursuit en expliquant que les démarches préalables ont été un entretien avec M. Tschudi, conseiller administratif responsable, un entretien avec la Direction générale de l'agriculture et de la nature, un autre avec la Direction générale des transports et avec l'Office de l'urbanisme, régulièrement depuis janvier 2017. Depuis 2013, des collaborations actives ont été menées avec les communes de Vernier et de Satigny avec laquelle la Commune partage de grands projets d'urbanisme. D'autres contacts réguliers ont eu avec les communes de St-Genis, du Grand-Saconnex et de Ferney-Voltaire. En juin, des ateliers ont eu lieu avec les présidents des associations d'habitants de la Commune.

Le calendrier prévisionnel de la révision est présenté.

2017: validation du cahier des charges et vote de la délibération du crédit d'étude;

1^{er} semestre 2018: travaux avec la commission sur l'avant-projet à raison d'une commission par mois - consultation avec les services cantonaux, communaux et ateliers publics;

2^e semestre 2018

→ 1^{er} semestre 2019: travaux avec la commission sur le projet du plan directeur communal et ateliers publics;

2019: consultation publique et adaptations éventuelles – adoption par le Conseil municipal – approbation par le Conseil d'Etat;

2020: présentation publique du projet final.

M. Malacorda explique ensuite les nouveaux enjeux par rapport à l'ancienne version du plan directeur communal:

- mise à jour du projet d'agglomération du Grand Genève;*
- entrée en vigueur de planification directrice thématique de niveau supérieur en matière d'urbanisme, de mobilité, d'énergie, etc.;*
- développement des grands projets – GPVMA (Grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport), GPZimeysaver;*

- *l'évolution du contexte général du territoire et la réalisation de nouveaux projets de construction qui nécessitent de préciser ou réorienter certaines options du plan directeur communal actuel (Les Vergers, Cointrin, Meyrin-village, Meyrin-cité, la modification de zones Hôpital de la Tour, etc.);*
- *le cœur de la cité, les conséquences du plan sectoriel des infrastructures aéronautiques (PSIA);*

et enfin,

- *l'anticipation de nouveaux projets d'infrastructures et de mobilité à l'échelle de l'agglomération et de la Commune.*

Il faudra aussi se livrer à un questionnement sur la politique de mobilité cantonale, s'attacher à intégrer dans le plan directeur communal le plan directeur de l'énergie révisé et s'attacher à intégrer dans le PDCom le plan directeur des chemins pour piétons. Il s'agira également de se positionner sur les problématiques de recensement architectural, de patrimoine bâti et de conservation des jardins, mettre sur pied une politique d'acquisition foncière cohérente et financièrement viable, mettre en avant la nécessité de construire et de participer aux écoparcs industriels et mettre sur pied une politique relative à la gestion de la vie nocturne sur le territoire.

Le président ouvre alors un temps de questions.

Un commissaire dit avoir l'impression que l'on prend les choses à l'envers dans la planification. C'est à dire la construction avant la mobilité.

M. Tschudi rappelle qu'à Cointrin, le Conseil municipal avait voté une modification de limites de zones en y mettant des conditions comme la nécessité de résoudre les questions de mobilité par le biais du Grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport, ce qui, à ce jour, n'a pas encore été fait.

Un commissaire estime que pour la requalification des rez de chaussée, il est parfois préférable de détruire et reconstruire que de maintenir de vieux immeubles comme ceux de l'avenue de Sainte-Cécile. Le président estime que, sur le fond, ce point de vue n'est pas faux mais, dans ce cas précis, Cité-parc fait l'objet d'un plan de site qui la protège.

Suite à plusieurs interventions, M. Malacorda ajoute dans sa présentation en vue du cahier des charges les points suivants:

- *anticiper les besoins en matière de mobilité et créer la simultanéité entre le développement urbain et les infrastructures de mobilité;*
- *tendre vers le principe de smart-city;*
- *vérifier le potentiel de densification en conséquences des offres de mobilité existantes et à venir;*
- *déterminer un ratio habitations/emplois de sorte à éviter les problèmes de mobilité et les nuisances environnementales;*
- *offrir des emplois diversifiés à proximité du tissu bâti;*
- *créer des quartiers mixtes;*
- *attirer une diversité d'entreprises sur le territoire communal.*

Après la pause, M. Malacorda présente les grandes lignes de la révision du plan directeur communal. Elle concerne pour Meyrin une centralité à conforter, des échelles à travailler et des priorités à fixer. Ceci pour conduire la Commune à:

- se positionner comme une ville centre offrant des services ayant un rayonnement régional;*
- intégrer le développement des communes voisines et élargir le périmètre de travail Vernier, Grand-Saconnex, Ferney-Voltaire, Prévessin, Gex: l'intercommunalité est au centre de la réflexion.*

Le président ouvre un nouveau temps de questions.

Un commissaire trouve fondamental l'intention formulée de travailler sur le positionnement de Meyrin comme ville centre. Selon lui, ceci est en bonne voie. Il demande à ce titre si les TPG seraient intéressés par le développement de leur ligne pour faire de Meyrin un centre mieux desservi. M. Malacorda répond que la priorité est le prolongement du tram vers St-Genis-Pouilly. Il présente ensuite les grandes lignes stratégiques de la révision; celles-ci sont peu discutées.

Un commissaire, en observant les cadres de mobilité du PDCan dit être surpris de la ligne de bus à haut niveau de service passant par Vernier et qui a son terminus en face des Vergers. M. Malacorda évoque une présentation toute récente de cette envie des TPG.

Suite à plusieurs interventions, M. Malacorda rajoute à la longue liste des grandes lignes stratégiques ces trois points:

- intégrer les projets de développement du CERN dans la planification communale; impact sur le réseau et sur le maintien de la zone agricole et le cœur d'agglomération*
- intégrer le développement nord de l'aéroport et l'impact sur le quartier de la Citadelle;*
- intégrer le désenclavement de la Zimesayver en intercommunalité avec la commune de Satigny.*

Suite à ceci, le président remercie tous les participants à cette double commission et lève la séance.

Séance du 22 novembre 2018

M. Tremblet, président, ouvre la séance avec les salutations d'usage.

M. Tschudi prend la parole pour féliciter et remercier les commissaires du travail accompli dans la double commission précédente qui a permis de produire la délibération de ce soir.

M. Malacorda prend ensuite la parole et présente rapidement la délibération. Celle-ci reprend tous les plans discutés dans la dernière commission. Un seul élément nouveau est présenté par M. Malacorda. Il s'agit d'intégrer un projet de carte interactive disponible sur internet et qui pourrait recenser sur notre commune les projets urbanistiques en cours, les équipements publics en général, les espaces de loisirs, les points d'intérêt commerciaux, les lieux de diversité biologique,

l'origine ou la labellisation des produits alimentaires mis en vente, etc. Le coût de ce projet supplémentaire serait de CHF 30'000.-. Il est déjà intégré dans le montant total de la délibération.

Les commissaires posent plusieurs questions sur ce projet, notamment sur son coût élevé pour certains et bas pour d'autres, si les cartes seront publiques, etc. M. Malacorda répond que les cartes seront disponibles sur internet et que le projet pourrait être fait en lien avec l'Etat et d'autres communes dans le cadre de leur révision de leur plan directeur communal.

Tous les commissaires voient l'intérêt de ces cartes interactives avec la possibilité de maintenir informée la population. Le président propose de passer en revue rapidement la délibération. Un léger toilettage est fait au niveau des "vu".

La délibération est ensuite mise au préavis des commissaires. Elle est préavisée favorablement à l'unanimité, soit 2 PS, 2 Ve, 2 PDC, 1 UDC et 2 MCG."

Au nom du PDC, **M. Jimenay** fait la déclaration suivante:

"L'adoption par le Conseil fédéral du nouveau plan directeur cantonal PDCn 2030, entraîne la révision dans les trois ans de l'actuel plan directeur communal PDCom. Il est temps pour notre commune de repenser l'outil d'aménagement du territoire qui fixera les principes et mesures qu'elle souhaite voir se développer en son sein. Un bref aperçu des diverses implications ayant été détaillé par le rapporteur, je n'y reviendrai, si ce n'est pour dire que l'outil en question sera aussi un outil d'information pour les comuniers des communes limitrophes et l'Etat, sur la vision de l'aménagement du territoire communal et enfin un instrument qui promeut une ligne d'ensemble pour les projets futurs.

Il est toutefois très utile de préciser qu'il n'aura pas force de loi mais plutôt un document de planification, qui, une fois adopté, liera les autorités cantonales et communales avec force obligatoire.

Les grands projets tels que l'axe de développement Vernier-Meyrin-Aéroport, ou la Zimeysaver, conduiront les autorités à définir ou réviser l'organisation à avoir en matière de politique urbaine.

L'apparition, la finalisation et le développement des Vergers, les modifications de zones, le cœur de la Cité, etc. sont autant de défis qui seront à intégrer avec leur lot de sous-jacents tels que l'expansion de la mairie et d'autres équipements publics, sans oublier l'infrastructure de mobilité qui devrait être mieux dimensionnée puisqu'elle affronte déjà un déficit de fluidité.

L'autre grand sujet de réflexion sera l'impact du développement du trafic aéroportuaire, en fonction des normes de bruit qui seront validées par la Confédération et pour lesquelles la Commune devra rester particulièrement attentive afin que l'harmonie et le bien vivre ne deviennent pas les plaies purulentes de la vie meyrinoise.

Comme d'habitude, ce genre de planifications génère son lot d'allées et venues entre les divers services qui s'occupent des intérêts communaux et ceux du canton, ce qui devrait donner lieu à quelques séances d'explication pour la population.

Last but not least, l'intégration du développement d'une application multimédia, devrait satisfaire aux besoins et attentes en matière d'interactivité en harmonie avec les exigences légitimes, mais de plus en plus pressantes, d'une société 4.0.

Au vu des enjeux qui nous été présentés, compte tenu des impératifs légaux de révision et des coûts qui semblent un peu mieux maîtrisés et qui ont convaincu la commission de donner son préavis favorable à l'unanimité, le PDC maintient sa ligne et votera favorablement cette délibération, invitant tous les autres groupes à en faire de même."

M. Dumalle donne connaissance de la position des Verts:

"Tout d'abord, j'aimerais remercier M. Amato de l'excellent rapport non seulement précis, complet et informatif quand à l'orientation que Meyrin veut et doit prendre concernant la plateforme centralisée et interactionnelle d'informations urbanistiques. En commission, nous nous sommes aperçus que nous ne vivions plus au XX^e siècle mais au XXI^e siècle et que les informations au service des citoyens ne sont plus considérées comme confidentielles mais plutôt d'un intérêt général, contrairement au système actuel, opaque et peu accessible aux professionnels comme aux privés.

Cette délibération, unanimement acceptée par les commissaires en commission, nous propose de mettre le monde, en particulier Meyrin, Vernier, le Mandement et d'autres communes cantonales, voire régionales, à portée de vision. Cet excellent outil nous permettra de mieux visualiser les projets d'ensemble, d'ici et d'ailleurs, et de réagir en fonction.

Les Verts de Meyrin-Cointrin n'auront aucune peine à approuver ce plan directeur communal, d'autant plus que le canton nous offre CHF 30'000.- pour le réaliser dans les meilleurs délais."

Au nom de son parti, **Mme Girardet** fait la déclaration suivante:

"Le plan directeur communal fait l'objet d'un nouvel examen au plus tard trois ans après l'approbation du plan directeur cantonal qui, lui-même, a été approuvé par le Conseil fédéral. La commune de Meyrin doit dès lors réviser son plan directeur communal pour répondre aux échéances. Cela permet à la Commune d'exprimer une vision d'aménagement futur de ce qu'elle désire réaliser.

Le rapport de M. Amato étant extrêmement complet, je ne m'étendrai pas plus et le MCG votera favorablement cette délibération."

M. Boccard estime que le plan directeur communal offre une très bonne occasion de transmettre les désirs et observations de la Commune au Conseil d'Etat. Il s'agit toutefois de veiller à ce qu'il en tienne compte.

Il relève que tout ce qui vient d'être dit donne une bonne idée de tout le travail effectué qui va aboutir à une planification par strates. Il ajoute que les conseillers ont étudié ce dossier dans le détail et effectué un travail complet.

Il conclut en indiquant que c'est pour cette raison que le PLR acceptera cette délibération et remercie encore M. Amato pour son rapport excellent et complet.

M. Halimi donne lecture de l'avis du parti socialiste:

"La révision de notre plan directeur communal permettrait à notre ville de déterminer le but, les objectifs, les principes et les mesures d'aménagements qu'elle souhaite sur son territoire.

De manière générale, cette révision permettra à la ville de Meyrin de réaffirmer sa position par rapport au canton sur des enjeux majeurs tels que les grands projets en cours ou à venir sur notre territoire.

C'est pour ces raisons que notre groupe soutient cette délibération."

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Fabre** met aux voix la **délibération n°2017-36a**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 220'000.- TTC destiné à la révision du plan directeur communal

Vu le plan directeur communal en vigueur, adopté le 27 avril 2011 par le Conseil municipal et approuvé le 21 septembre 2011 par le Conseil d'Etat, avec des réserves;

Vu la résolution n°2011-16a relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 - concept de l'aménagement cantonal préavisé négativement, à l'unanimité, par le Conseil municipal le 13 décembre 2011;

Vu les adaptations du plan directeur cantonal sur la base des différentes remarques récoltées entre octobre et décembre 2012;

Vu l'adoption du plan directeur cantonal, nouvelle teneur, par le Conseil d'Etat le 20 février 2013;

Vu l'adoption du plan directeur cantonal, nouvelle teneur par le Grand Conseil le 20 septembre 2013;

Vu le plan directeur cantonal 2030 adopté par le Conseil fédéral le 29 avril 2015 avec des réserves;

Vu la résolution n° 2016-06, adoptée favorablement à l'unanimité par le Conseil municipal le 17 mai 2016, soutenant la démarche du Conseil administratif de la commune de Meyrin et des autres communes genevoises, vaudoises et françaises impactées, à requérir des autorités compétentes qu'elles intègrent à la fiche PSIA les demandes de modifications détaillées dans le document;

Vu la résolution n° 2017-02a relative au projet de mise à jour du plan directeur cantonal 2030, adoptée le 23 mai 2017 à l'unanimité, avec des réserves, par le Conseil municipal;

Vu les nombreux enjeux actuels et à venir concernant le territoire meyrinois;

Vu la détermination des buts, des objectifs, des principes et des mesures d'aménagement à prévoir;

Vu l'importance de développer la vision territoriale des autorités communales et de s'inscrire dans le cadre fixé par la loi et par les documents de planification à l'échelle régionale ou intercommunale;

Vu l'importance du plan directeur communal comme outil d'investigation et d'appropriation du territoire;

Vu les quatre fonctions principales du plan directeur communal, lequel sert d'instrument de cohérence des politiques publiques, de coordination entre acteurs privés et publics, d'information et d'impulsion permettant d'initier des projets dans une vision d'ensemble cohérente;

Vu l'importance du plan directeur communal comme outil de dialogue entre le Canton, la Commune et la population;

Vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu les articles 11bis et 36 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987;

Vu la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les cheminements pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1988;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) le 29 novembre 2002 (art. 11bis et 36 de la L 1 30, dite LaLAT) dotant les plans directeurs d'un statut légal afin d'engager les autorités publiques entre elles;

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 12 décembre 2017,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de procéder à une étude destinée à la révision du plan directeur communal de **CHF 220'000.-**,

2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 220'000,- destiné à cette étude,
3. qu'une subvention cantonale à hauteur de CHF 30'000.- sera déduite,
4. de comptabiliser les dépenses (CHF 220'000.-) et les recettes (CHF 30'000.-) dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
5. d'amortir la dépense nette de CHF 190'000.- (CHF 220'000 – CHF 30'000.-) au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2020, sous la rubrique 79.331,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 220'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

* * *

14. **Résolution n° 2017-05 présentée par Mme Alejandra Tschudi-Spiropulo, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, M. Aldo Ortelli, au nom des Socialistes, M. Stéphane Pachoud, au nom du Mouvement citoyen genevois, et Mme Adriana Schweizer, au nom de l'Union démocratique du centre, demandant une diminution d'au moins 50% du tarif des locations de locaux communaux aux résidents meyrinois**

"C'est une longue histoire" explique **Mme Tschudi-Spiropulo** qui indique avoir été interpellée par des Meyrinois s'étonnant du changement de la facturation des salles, lesquelles sont devenues trop chères. En conséquence, Mme Murciano et elle se sont renseignées sur les tarifs appliqués dans d'autres communes comparables à Meyrin. Comme elles ne voulaient pas demander sans autre une réduction de 50%, elles ont écrit au service de l'administration concerné le 6 octobre dernier mais n'ont pas reçu de réponse.

Mme Tschudi-Spiropulo et Mme Murciano se sont demandé si la Commune devait faire du profit avec la location des salles et s'il ne serait pas possible de faire un geste pour les Meyrinois, puisque de nombreuses associations sportives et des groupes d'habitants bénéficient déjà de la gratuité des salles.

Mme Tschudi-Spiropulo ajoute que les initiatrices demandent le vote immédiat. En effet, elles ne veulent pas que l'on remette en question le bien-fondé de leur résolution et que l'on accorde simplement une réduction de 50% pour tous les habitants de Meyrin. Par conséquent, il serait inutile de convoquer une commission.

En conclusion, elle note qu'il n'y a pas de clivage gauche-droite dans le cas présent car tous sont conscients que les frais de location des salles sont trop élevés pour les résidents. De plus, la Commune faisant déjà assez de bénéfice ailleurs, elle n'a pas à en faire sur la location des locaux.

Mme Hayes trouve les termes de la résolution imprécis puisqu'il est mentionné une diminution d'au moins 50% des tarifs. Afin de clarifier la situation, elle propose de mentionner un rabais de 50%.

M. Fabre rappelle que le débat n'est pas ouvert sur la résolution mais l'entrée en matière. En conséquence, il demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas, et ouvre le débat sur le vote immédiat.

M. Grognuz fait part de l'opposition du parti libéral-radical au vote immédiat. Il considère en effet qu'un renvoi en commission de gérance et entretien des bâtiments se justifie puisqu'une étude comparative a été faite dont il serait intéressant de prendre connaissance.

M. Tremblet est du même avis. Une séance de la commission permettrait d'étudier les chiffres, de savoir quelles salles sont concernées par ce vote et de comprendre les raisons de l'évolution des tarifs.

Pour **Mme Murciano**, le vote immédiat est justifié dans la mesure où un courrier avait été envoyé à l'administration le 6 octobre 2017 afin de pouvoir faire un comparatif. Ce n'est pas à des commissaires de déterminer le prix des salles. Elle rappelle que le montant de la ligne "location de salles et locaux communaux" est de CHF 30'000.- et que le service de gérance et entretien des bâtiment est plus à même de faire les calculs.

Mme Tschudi-Spiropulo signale qu'elle ne transmettra pas son étude à l'administration car c'était à celle-ci de mener cette enquête. Elle dit avoir passé de nombreuses journées à faire des téléphones alors que ce n'était pas son rôle. Pour elle, le fait de ne pas avoir eu de réponse à son courrier signifie un acte de non-recevoir puisqu'il n'a pas été évoqué une surcharge de travail.

M. Ortelli, partage l'avis de Mme Murciano sur le fait que la somme concernée est peu importante, et il ne voit donc pas la nécessité de réunir une commission, d'autant plus que l'objet est évident.

M. Grognuz pense qu'un rabais de 50% impliquera l'engagement de concierges supplémentaires. Aussi aimerait-il étudier ce point en commission et avoir plus d'informations sur les tarifs horaires de location des salles.

La parole n'étant plus demandée, **M. Fabre** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté par 14 oui et 13 non**.

M. Serrano souhaite présenter un amendement afin de clarifier la situation. Il note en effet qu'il est question de diminuer le coût horaire d'au moins 50% ou d'établir un montant forfaitaire équivalent. Pour lui, il faut être plus clair dans la formulation et fixer clairement, par exemple, un rabais de 50%.

M. Grognuz aimerait connaître le montant exact du prix de location de la salle.

Pour **M. Devaud**, une commission serait utile car il ne peut communiquer ce soir les différents coûts de location de salles. Toutefois, s'il est simplement demandé de diminuer les tarifs de moitié dès 2018, ceci peut être mis en pratique rapidement par l'administration. Il note aussi qu'il serait possible de ramener le montant inscrit sur la ligne "location de salles et locaux communaux" de CHF 30'000.- à CHF 15'000.-. Bien que ce montant soit indicatif, l'administration pourra en tenir compte sans qu'il soit nécessaire de présenter un amendement.

M. Tremblet aurait aimé disposer de plus d'informations sur les tarifs pratiqués dans les autres communes afin de savoir pour quelle raison la diminution des tarifs a été fixée à 50%.

En outre, il pense qu'il faut tenir compte de la typologie des salles mises à disposition car nombre d'entre elles sont des restaurants scolaires, ce qui justifie peut-être des prix différents dans la mesure où un concierge doit vérifier que les nettoyages ont été faits et que la salle peut être réutilisée le lendemain. Bref, la problématique est plus compliquée qu'il n'y paraît.

En conclusion, il n'est pas forcément opposé à cette résolution mais regrette de devoir voter sans être mieux informé.

Mme Tschudi-Spiropulo déduit des différentes remarques qu'il y a une certaine méconnaissance des tarifs appliqués dans la Commune qui, parfois, n'incluent pas la vaisselle. Elle fait part des exemples suivants:

- à Vernier, le coût d'une salle pour 60 personnes est de CHF 200.- (forfait) alors que l'on paie plus de CHF 100.- l'heure à Meyrin;
- à Châtelaine, le tarif de la ferme Golay de 20h00 à 2h00, laquelle a une capacité de 100 personnes, est de CHF 200.-;
- au Grand-Saconnex, le tarif de la salle communale qui peut accueillir 300 personnes, avec une cuisine à disposition, est de CHF 750.- pour les non résidents et la moitié pour les habitants de la Commune.

Mme Tschudi-Spiropulo dit ne pas être de mauvaise foi mais que ce travail lui a pris plusieurs jours et qu'il était souhaité collaborer avec l'administration, ce qui n'a pu être fait. Quoi qu'il en soit, la location des salles à Meyrin est trop onéreuse pour les habitants.

Elle considère qu'il ne s'agit pas de faire un choix uniquement économique mais politique. Elle ne comprend pas que les Meyrinois doivent aller réserver des salles ailleurs parce que moins chères et se demande pour quelles raisons on ne pourrait pas faire un geste vis-à-vis des habitants alors que les sociétés sportives, les employés communaux et les conseillers municipaux viennent d'obtenir la gratuité de location des salles.

En conclusion, elle dit avoir travaillé pendant plusieurs mois sur ce dossier et tient son tableau comparatif à disposition.

Mme Murciano précise que la ligne budgétaire y relative a été baissée de CHF 30'000.- à CHF 20'000.- afin de tenir compte de la gratuité dont vient de parler Mme Tschudi-Spiropulo.

M. Serrano précise son amendement et propose donc de modifier le texte comme suit:

...réduire le prix de 50% du coût horaire de location des salles et locaux communaux (l'indice de prix est 2017).

En outre, il partage l'avis de certains quant au fait qu'une partie des locaux implique plus de travail pour être remis en état, et il pense que l'on pourrait encore préciser le type de salles concernées dans la résolution.

M. Fabre en déduit que la résolution doit proposer une réduction du prix de 50% en se basant sur les coûts actuels.

Mme Murciano fait remarquer qu'il avait été laissé la possibilité de louer les salles au forfait afin d'éviter du travail supplémentaire au service de gérance et entretien des bâtiments. Cette manière de faire peut être poursuivie pour autant que les frais de location soient baissés de moitié. En fait, les initiants souhaitent laisser le choix à l'administration de louer les locaux à l'heure ou au forfait.

M. Devaud rappelle que ceux qui louent des locaux sont tenus de les restituer propres, en particulier ceux incluant une cuisine scolaire en raison des exigences strictes en matière d'hygiène. Afin d'éviter les problèmes, une caution est demandée aux locataires pour d'éventuels nettoyages.

Il ajoute qu'à Meyrin, les concierges doivent fermer les salles après les utilisateurs, ce qui n'est parfois pas facile. Dans d'autres communes, les locataires ont la responsabilité de fermer les locaux et de rendre les clés à l'administration.

Quant aux tarifs de location, **M. Devaud** indique que le service de gérance et bâtiment est tout à fait en mesure d'appliquer l'amendement de M. Serrano. Les frais de location seront diminués de 50% et la caution pour un éventuel nettoyage sera maintenue.

Quoi qu'il en soit, si les conseillers souhaitent obtenir des informations plus détaillées et comparatives avec les autres communes, ce dossier doit être renvoyé en commission.

Pour **M. Jimenay**, les problèmes rencontrés ce soir sont une conséquence du forcing des initiants pour que ce projet soit voté immédiatement.

D'autre part, il ne comprend pas que Mme Tschudi-Spiropulo se soit donné la peine de faire une étude comparative et ne veuille pas en donner connaissance. En outre, il aurait aimé savoir s'il est prévu une limitation du nombre de locations pour les résidents. Il relève à ce sujet que les employés de la Commune n'ont droit qu'à une seule location gratuite par année.

En conclusion, bien qu'il trouve cette démarche excellente, **M. Jimenay** note qu'elle risque d'être refusée faute d'avoir été renvoyée en commission pour trouver un accord satisfaisant pour tous.

Mme Schweizer aimerait savoir si le rabais de 50% ne concerne que la location de la salle ou également celle de la vaisselle, de la cuisine, etc.

De plus, elle ne comprend pas que le nombre de locations annuelles soit limité et considère que les premiers inscrits doivent obtenir la salle demandée.

Mme Tschudi-Spiropulo considère que la réduction doit porter sur tous les locaux ainsi que le matériel. En outre, elle est d'accord avec l'amendement de M. Serrano.

Au vu des différentes questions, **M. Tremblet** estime le renvoi en commission nécessaire. Il fait remarquer que l'article 51 du règlement du Conseil municipal autorise le renvoi d'un objet en commission à tout moment du débat.

Aussi propose-t-il de renvoyer cette résolution en commission, bien que le montant concerné soit peu important, car le vote de cet objet n'est pas urgent et il s'agit d'une décision plus politique que financière.

M. Serrano est du même avis mais préfère qu'une commission élargie soit convoquée. Toutefois, au vu des commentaires exprimés par l'assemblée, il renonce à sa proposition.

Il n'y a plus de demande de parole et **M. Fabre** met donc à nouveau aux voix le renvoi de la **résolution n°2017-05** à la **commission de gérance et entretien des bâtiments**.

Ce renvoi est **approuvé par 18 oui et 10 non**.

* * *

15. **Résolution n° 2017-04a relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre - plan n°2016-01. Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité (B. Lüthi, S)**

Mme Osmani fait part du rapport, rédigé par Mme Lüthi, de la commission d'urbanisme et mobilité tenue le 22 novembre 2017, sous la présidence de M. Tremblet et en présence de MM. Tschudi et Malacorda, du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie:

"M. Malacorda révèle que les chemins de randonnée pédestre sont régis par la loi fédérale désignée à cet effet, ainsi que par la loi cantonale sur l'application de cette loi fédérale. Quant à la Direction générale de l'agriculture et de la nature du canton de Genève, elle révisé les plans tous les dix ans afin de permettre leur mise à jour. De plus, en mai 2001, le Conseil municipal a voté une résolution relative au projet de plan directeur communal des chemins de randonnée pédestre qui entre en vigueur en 2002.

La révision proposée a pour but de se conformer d'un point de vue de qualité aux exigences de l'Office fédéral des routes et de Suisse Rando ; d'y intégrer des thèmes importants tels que des sites culturels, historiques, restaurants, etc. ; intégrer le réseau des routes et chemins pédestres de l'ensemble du Canton ; assurer l'entretien des chemins afin de garantir le confort dans la circulation des randonneurs dans leurs itinéraires et, pour finir, répondre à l'obligation de tenir compte des "nouveaux" plans en vigueur comme le plan directeur cantonal 2030, le plan d'action de mobilité douce 2015-2018 et le plan directeur communal des chemins pédestres.

Outre le développement d'un partenariat avec les communes ainsi que la protection de l'environnement, cette résolution vise à augmenter la proportion de revêtement naturel, à développer les itinéraires pédestres, à promouvoir la mobilité douce et le transport public. Ainsi, dans ce cadre, les amendements proposés demandent une harmonisation des cheminements proposés ; une mise à jour vu le développement de la Commune par les nouvelles constructions des Vergers ; s'inscrire dans une vision de réseau en intégrant la planification des cheminements piétonniers des communes françaises limitrophes en direction de Saint-Genis, de Ferney-Voltaire et de Prévessin-Moëns et, pour finir, prendre en compte les projets du DETA et de la Commune notamment le projet de "mesures d'accompagnement paysagères Feuillasse (MAP Feuillasse)".

M. Tschudi déclare qu'il n'est pas pertinent de s'investir pour les recommandations proposées car la discussion avec l'Etat reste difficile. Il trouve que c'est plus intéressant d'adapter les amendements au souhait de la Commune et de travailler sur le plan directeur pédestre dans une vision plus globale. En se référant à la loi fédérale, il rappelle que le contexte s'inscrit dans le cadre du plan directeur 2016.

Un commissaire pointe la nécessité de relifter les bornes historiques. Il déclare qu'il n'est pas nécessaire de réparer les chemins s'ils sont utilisés uniquement par les coureurs. M. Tschudi affirme que l'on peut demander au Canton de les rafraîchir. Le même commissaire regrette l'utilisation du faux béton afin de remédier au problème de l'accumulation d'eau par endroit. Selon lui, cela déforme l'état naturel du terrain. Il trouve logique de dénuder le chemin Ceps de son bitume puisque la circulation y est limitée aux engins agricoles. Il explique qu'à certains endroits, comme en haut du terrain Jacob, il est impossible de se promener et demande de remettre des passages piétons dans de tels endroits. M. Tschudi répond que la sensibilité à l'aspect naturel et la perméabilité des cheminements est assez récente. Elle ne peut être traitée au niveau de cette résolution. Il rappelle que ces chemins sont des voies d'accès pour quelques maisons et, à ce niveau, la Commune désire réviser son plan directeur mais il faut voter une délibération pour cela. Quant à l'entretien des chemins piétonniers, il propose d'interpeler le Canton à ce sujet.

Ce même commissaire expose l'idée d'établir des itinéraires pédestres transfrontaliers permettant d'indiquer les chemins menant en France. M. Tschudi explique que n'étant pas soutenu par le Canton pour un tel projet, une collaboration avec la France voisine peut-être envisagée afin de développer des chemins pédestres et de les inscrire dans le plan communal.

M. le président insiste sur la différence entre le peu de chemin piétons enregistrés comme tels et les routes très fréquentées par les promeneurs. Selon lui, cette thématique est en lien avec la mise en valeur des liaisons piétonnières à travers toute la cité. Il estime que Meyrin a évolué depuis 2001 et que des nouveaux itinéraires apparus, devraient se faire enregistrer au cadastre.

Un commissaire fait comprendre que la destruction et la reconstruction d'un chemin au naturel ont un coût. Il désire par ailleurs connaître les possibilités de la Commune pour intégrer ses propositions et les projets de la Confédération. M. Malacorda rappelle que les Communes votent des résolutions et les Cantons ont le pouvoir de les adopter ou non. Il précise que si les amendements présentés sont votés favorablement, ils seront soumis au service de surveillance des Communes. Quant au retour du Canton, il sera transmis au Conseil municipal.

Un commissaire demande d'être éclairé sur le terme d' "harmonisation" contenu au premier point de la résolution. M. Malacorda lui explique que l'on vise la continuité dans le traitement des revêtements des cheminements qui traversent des frontières communales.

N'ayant plus d'interrogation, le président passe au vote la résolution 2017-04a, elle est acceptée à l'unanimité."

M. Dumalle donne lecture de la position des Verts:

"La résolution présentée ce soir a, à nos yeux, deux avantages certains:

1. elle encourage enfin à renaturaliser les chemins de terre, ex-agraires, devenus routes pour le confort des riverains;
2. être sans frais pour Meyrin puisqu'il s'agit d'une application fédérale sur les sentiers pédestres.

Je ne vous cacherai pas que les Verts sont tout à fait ravis que cette activité, sous coupe fédérale, s'étende à notre commune, même, et nous en sommes fort aise, si nous ne sommes et de loin pas les plus mauvais élèves, bien au contraire, quant aux sentiers pédestres sinuant notre commune.

Cette délibération est non seulement un encouragement mais également une demande à réfléchir et introduire dans une réflexion ultérieure liée au plan directeur des chemins de randonnée pédestre une opération "cro-béton" renaturalisant ainsi certains espaces mis en mode "Mac Adam" avec facilité au cours des décennies passées.

Les Verts de Meyrin-Cointrin accepteront, tout comme vous tous, cette résolution avec le plus grand enthousiasme."

M. Jimenay fait part de la position du PDC:

"C'est encore d'une révision de plan directeur sur lequel cette délibération nous demande de nous pencher. Il s'agit de réviser partiellement le plan directeur des chemins de randonnée pédestre. Conformément aux prescriptions de la loi cantonale, ce plan doit être révisé tous les 10 ans.

Les buts principaux de la révision étant:

- de demander une harmonisation des cheminements, notamment ceux qui apparaissent comme discontinus ou interrompus, afin que les marcheurs puissent bénéficier de parcours sécurisés.;
- d'inclure le chemin de la biodiversité dans les fiches et plans, d'intégrer les plans piétons des communes françaises limitrophes et le projet de mesures d'accompagnement paysagère de Feuillasse dit MAP Feuillasse.

Nous resterons néanmoins attentifs que l'on n'aille pas détruire des chemins carrossables aux fins de renaturer ces chemins comme cela a été proposé en commission.

Le coût pour la Commune étant égal au coût du temps dont le personnel détaché sur le sujet aura besoin pour mener à bien cette révision, le PDC votera la délibération présentée."

Mme Girardet annonce que cette délibération ayant pour but de sécuriser et harmoniser les chemins pédestres auxquels le MCG est particulièrement favorable.

M. Boccard et M. Halimi annoncent que leur parti respectif soutiendra également cette résolution

Il n'y a pas d'autre demande de parole et **M. Fabre** met donc aux voix la **résolution n°2017-04a**

relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre - plan n°2016-01

Vu le rapport sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre établi par la Direction générale de l'agriculture et de la nature – service de l'agronomie, du 6 juin 2017 ;

Vu les fiches de mesures ponctuelles établies par la Direction générale de l'agriculture et de la nature – service de l'agronomie, du 5 juin 2017 ;

Vu les observations relatives à l'enquête publique reçues par le département du territoire (DT) envoyées à la commune de Meyrin en date du 13 septembre 2017 ;

Vu les résultats de l'enquête publique ;

Vu le plan directeur cantonal 2030 ;

Vu le plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 ;

Vu la révision du plan directeur communal incluant le plan directeur des chemins pour piétons (PDCCP) ;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et sa loi cantonale d'application du 4 juin 1987 ;

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD) ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, du 4 décembre 1998 ;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 12 décembre 2017,

DECIDE

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de préavisier favorablement le projet de "révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre - plan n° 2016-01", version au 29 mai 2017, avec les conditions suivantes :

1. de demander une harmonisation des cheminements proposés. Ceux-ci sont discontinus ou interrompus. Les propositions ne permettent pas, dès lors, aux marcheurs de bénéficier d'itinéraires sécurisés pertinents sur le territoire meyrinois et sur le reste de l'agglomération,
2. de tenir compte de l'évolution en cours du territoire communal, notamment la construction de l'écoquartier des Vergers. En ce sens, le chemin de la "biodiversité" devrait être retranscrit dans les plans et fiches,
3. de prendre en compte l'intégration des projets et planification des cheminements piétons des communes françaises limitrophes, en direction de Saint-Genis, de Ferney-Voltaire et de Prévessin-Moëns,
4. de prendre en compte des projets menés par le DETA et la commune de Meyrin, notamment le projet de "Mesures d'accompagnements paysagères Feuillasse (MAP Feuillasse)".

* * *

16. Rapport du délégué du Conseil municipal à l'Espace Undertown (H. Halimi, S)

Période : 1^{er} juin 2016 au 30 novembre 2017
Président : M. Hugo Dias

Véritable espace de vie situé en plein cœur de Meyrin, l'Undertown propose à la jeunesse meyrinoise, et d'ailleurs, un espace de rencontres, de création et de développement de projets culturels et artistiques.

L'Undertown propose à ses membres des ateliers d'initiation et de perfectionnement dans les domaines de la danse, du hip-hop et de l'audiovisuel. Ces ateliers ont pour but d'accroître leur intérêt pour le domaine, développer leurs compétences et encourager les projets et initiatives personnelles ou collectives.

Outre les ateliers, l'Undertown organise et programme des soirées tout au long de l'année. Ces soirées jouent le rôle de vitrine et font la promotion des activités de l'association et lui permettent d'autofinancer nombre de ses activités. La programmation de ces soirées est le reflet des valeurs de l'Undertown, elle y assure la diffusion de styles variés qui s'adressent à différents publics.

S'inscrivant dans le champ de l'animation socioculturelle, l'Undertown et son équipe se veulent de promouvoir la jeunesse, la citoyenneté, l'intégration, la culture et la cohésion sociale.

Les valeurs, missions et objectifs de l'Espace Undertown se résument en trois points :

Fédérateur: en favorisant les échanges entre les cultures, les tendances et les générations et en promouvant le lien social au travers d'activités s'adressant au plus grand nombre.

Intégrateur: en promouvant les principes de participation, de citoyenneté et de responsabilisation auprès des membres et en encourageant la jeunesse meyrinoise à intégrer l'association.

Culturel: en soutenant la création et l'expression de projets artistiques et socioculturels et en collaborant aux projets artistiques d'associations ayant des objectifs similaires.

De juin 2016 à novembre 2017, le comité de l'Espace Undertown s'est réuni à 13 reprises.

Lors du comité de juin 2016, il est décidé, à l'unanimité, en concertation avec la graphiste, d'opérer un changement du logo de l'Undertown. Le nouveau logo a été communiqué aux partenaires et au public et la première soirée de septembre fut dédiée à l'inauguration de cette nouvelle identité graphique de l'Undertown.

Le moniteur de l'atelier "danse" se retire de son engagement et un nouveau moniteur reprendra l'atelier en question dès la rentrée de septembre.

Au comité de septembre 2016, un point de situation a été fait sur les travaux d'entretien entrepris durant la pause estivale. Concernant l'atelier "danse", un nouveau moniteur est engagé en remplacement de celui parti en juin.

Au comité de novembre a été abordé la question du nouveau site internet de l'Undertown qui sera fonctionnel en décembre 2016. Sont également passés en revue les ateliers "hip-hop", "danse" et "vidéo" desquels un bilan positif est tiré tout en envisageant de nouveaux approfondissements afin d'attirer le plus de jeunes possible.

Lors de la séance de décembre, le comité fait le point sur les ateliers et les "workshops". Il en ressort que ces derniers fonctionnent de manière adéquate et les jeunes s'y plaisent. D'autre part est traitée la question d'une éventuelle collaboration entre l'Undertown et la Fête de l'espoir. Il est également soulevé d'envisager de travailler avec la Brasserie meyrinoise afin que l'Undertown puisse s'y approvisionner.

Au comité de février 2017, il a été discuté des activités et soirées menées à l'Undertown depuis janvier et il en résulte un bilan très positif en termes de fréquentation.

Un point de situation est fait sur la programmation à horizon juin 2017.

Lors du comité du mois de mars, il a été discuté des préparatifs et de l'organisation de l'assemblée générale du 29 mars. Concernant le comité, de nouvelles personnes souhaitent en faire partie et, de ce fait, elles seront conviées à l'assemblée générale. La programmation a été bouclée jusqu'en juin et un feedback satisfaisant en a été tiré des événements passés.

Aux séances de comité des mois d'avril et mai, le comité a accueilli un nouveau membre auquel il lui présente les différents ateliers et workshops et lui transmet les statuts de l'association et son projet institutionnel. Le retour sur les événements passés est positif et la journée des "portes ouvertes" a été un succès en termes qualitatifs puisque plusieurs contacts ont été créés entre l'Undertown et des jeunes meyrinois intéressés par les activités qui s'y déroulent au sein de l'association.

Lors du comité de juin a été discutée la question de stratégie de communication à adopter dès la rentrée de septembre avec l'objectif de davantage l'améliorer en termes de visibilité afin de couvrir un plus large public. D'autre part, un document sur l'éthique de programmation a été mis à jour par l'équipe afin de maintenir une bonne diversité musicale, si caractéristique et chère à l'Undertown.

Dans sa séance de septembre, le comité a traité, entre autres, de la programmation qui a été bouclée jusqu'en décembre. Les ateliers reprennent à la mi-septembre. Un des animateurs partant de l'Undertown, deux animateurs sont sélectionnés par la FASe pour lui succéder dont un sera finalement retenu en fonction des entretiens passés avec le comité.

Au comité d'octobre, il a été abordé le sujet de la séance participative, prévue pour début 2018, avec les jeunes de Meyrin. Des invitations nominatives seront envoyées à tous les jeunes meyrinois pour assister à cette séance. Le retour sur le mois de septembre n'est pas très satisfaisant en termes de fréquentation à cause notamment de la météo estivale qui a perduré. Le nouvel animateur prend ses fonctions.

Lors de la séance de novembre, le comité a discuté de la communication en proposant des actions à mener afin de rendre l'Undertown plus visible auprès de la population; l'idée d'une chaîne Youtube est en élaboration afin de mieux promouvoir l'association. Pour le poste d'accueil, un remplaçant est à prévoir et le comité doit rencontrer le prétendant à ce poste pour valider son engagement.

En conclusion, comme les années précédentes, l'Undertown a une fois de plus relevé le défi en délivrant de nombreuses prestations de qualité et variées aux jeunes de Meyrin, et d'ailleurs, et continue d'accomplir quotidiennement sa mission en favorisant l'intégration des jeunes à la vie sociale et culturelle. A ce titre, l'Undertown demeure une référence en la matière au niveau cantonal et régional et la ville de Meyrin peut et doit en être fière de la compter parmi ses associations.

N.B. Ce rapport a pour but de relayer, en termes généraux, les différents sujets abordés lors des différentes séances de comité et de ce fait, ne se veut pas d'être exhaustif.

Pour de plus amples informations, je vous renvoie au rapport d'activités présenté lors de la dernière assemblée générale du 29 mars et sur le lien internet de l'Undertown : <http://www.undertown.com/>.

* * *

17. Annonces de projets

Néant.

* * *

18. Propositions individuelles

M. Amato note qu'il est difficile de retrouver certains documents sur CMNet en ayant recours à la fonction de recherche. Il aimerait donc que la dénomination de tous les documents mis sur CMNet soit uniformisée afin de faciliter leur recherche par mots-clés. En effet, il a remarqué que certains procès-verbaux n'apparaissent pas lorsque l'on fait une recherche avec le mot "pv" puisque celui-ci ne figure pas dans le nom du fichier.

Aussi demande-t-il à l'administration de mettre en place une procédure pour la dénomination des documents et que celle-ci soit respectée.

M. Boccard ayant reçu une copie du courrier de la coopérative Les Ailes concernant le supermarché participatif paysan qui doit être réalisé dans le quartier des Vergers, il demande qu'une commission quartier des Vergers ad hoc soit convoquée au début 2018 afin d'en discuter.

Il fait remarquer en effet qu'il est question de ce SPP à divers niveaux, dans le cadre de l'agriculture urbaine et de la rénovation de la ferme de la Planche, et que des contributions financières ont été votées par le Conseil municipal en lien avec ce SPP. Il a donc été étonné par le courrier précité et aimerait avoir des informations sur la situation car il n'est pas possible de mettre en place un tel commerce s'il manque l'accord de l'une des parties.

M. Boccard tient à préciser qu'il n'est pas opposé aux investissements pour le développement du quartier des Vergers mais souhaite avoir des éclaircissements sur les problèmes rencontrés. Ceci permettra de prendre des dispositions et trouver des solutions rapidement et en toute connaissance de cause.

M. Fabre lui fait remarquer qu'en tant que président de la commission concernée, il peut la convoquer lorsqu'il le souhaite.

* * *

19. Questions

Mme Kunz-Félix indique que lorsque l'on débouche du parking P2 sur la rue des Boudines, il arrive, surtout par temps pluvieux et de nuit, que l'on se retrouve face à une voiture qui s'est engagée sur la mauvaise voie.

Elle relève que cette situation est due à une signalisation non adéquate et demande s'il est prévu d'y remédier.

Mme Kunz-Félix aimerait avoir une réponse à sa question posée en septembre dernier concernant les amendes infligées aux automobilistes se parquant sur le parking du centre sportif de Maisonnex pendant le week-end.

M. Dumalle a relevé avec satisfaction le début des travaux demandés depuis plus de six ans par M. Hubert et lui-même concernant la sécurisation de la douane de Mategnin. Hélas, une semaine plus tard, ce chantier perturbant le trafic frontalier et le tourisme d'achat, tout a été arrêté après que seuls quelques travaux de cosmétique sur les trottoirs aient été réalisés.

Aussi aimerait-il savoir s'il est prévu de faire ces travaux en deux étapes, ou si leur message n'a pas été compris.

M. Dumalle fait remarquer que lorsqu'il y a des commissions élargies avec l'intervention de plusieurs personnes externes au Conseil, il manque de places assises autour de la table. Or, le nombre total de conseillers va probablement passer à 35 dans quelques années lorsque la Commune aura plus de 25'000 habitants.

Il aimerait donc savoir si l'administration a prévu une solution pour augmenter le nombre de places au sein de cet hémicycle.

Mme Hayes revient sur la problématique du parking au cimetière de Feuillasse dont les places sont parfois squattées toute la journée par des personnes ne se rendant pas au cimetière. Il arrive même que le portail soit bloqué par une voiture. Elle aimerait donc savoir si le nécessaire a été fait pour remédier à ce problème.

M. Jimenay indique que les travaux réalisés sur la rue des Lattes, à l'angle avec la rue des Bugnons, ont réduit l'espace de circulation sur cet rue. Il aimerait donc savoir si l'administration s'est assurée qu'en cas d'urgence, un camion de pompiers de type tonne-pompe peut circuler rapidement et aisément sur cette rue sans détruire les aménagements réalisés.

M. Grognuz aimerait avoir des informations sur les déprédations occasionnées sur des bâtiments communaux lors de la soirée d'Halloween du 31 octobre dernier.

Des membres du parti libéral-radical ayant reçu un courriel provenant d'une association prônant le boycott de certains spectacles du Théâtre Forum Meyrin, **M. Grognuz** aimerait savoir comment cette association a obtenu leurs adresses mail.

**Séance du 12 décembre 2017
tenue en séance ordinaire**

M. Frauchiger a été interpellé par des aînés regrettant le manque de bancs sur le parcours entre la cité et le cimetière de Feuillasse alors qu'il y a une quinzaine de bancs à proximité de l'école des Boudines.

* * *

M. Fabre adresse ses meilleurs vœux à tous ainsi qu'à leurs familles, et leur souhaite de passer d'excellentes fêtes de Noël.

La séance est levée à 23h25.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 24 janvier 2018.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Fabien GROGNUZ

Michel FABRE